

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 3 avril 2003

Présidence : Madame Gloria CAPT, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Gabrielle BANNOUX, Stéphanie EHINGER, Delphine PERRET NAGUIB, Fabienne RENAUT-CARRARD, Joëlle MONNIN, Martin BARAGANO, Patrick COSANDEY, Pierre HUNKELER, Jean-Noël PASTEUR, Yan ROSSIER.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Stéphanie EHINGER, Fabienne RENAUT-CARRARD, Joëlle MONNIN, Pierre HUNKELER, Jean-Noël PASTEUR, Yan ROSSIER.

Absents :

Madame et Messieurs Delphine PERRET NAGUIB, Martin BARAGANO et Patrick COSANDEY.

Arrivées après l'appel :

Madame Gabrielle BANNOUX, ainsi que Madame Laurence BALET qui avait annoncé son retard.

* * * * *

Madame la Présidente :

L'assemblée est en nombre, elle peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2003

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Le 15 mars 2003, Monsieur le Conseiller Jean-Claude TETAZ a adressé au Bureau la lettre suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Membre du Conseil communal depuis le début de cette législature, j'ai eu à cœur de participer aux débats, quelquefois animés de votre assemblée. Membre de la Commission des finances, j'ai tenu à pouvoir analyser en toute connaissance de cause les préavis qui nous étaient présentés. Mais pour cela, il faut du temps et ce temps-là, je ne l'ai plus. Il me paraît important si l'on veut participer à la gestion d'une ville comme Yverdon-les-Bains, de prendre connaissance des documents envoyés à ce Conseil avant de participer à quelques réunions que ce soit, ce qui n'est plus mon cas.

Mes activités professionnelles ainsi que d'autres activités personnelles, augmentent au delà de ce que j'avais prévu afin de concilier : famille, travail, politique et loisirs. Et s'il y a une dégradation que je me refuse à accepter, et les Conseillères et Conseillers de l'UDF ne me contrediront pas, c'est mes relations avec ma famille et mes amis.

Aussi, vous l'aurez compris, je vous prie de prendre note de ma démission de ce Conseil avec effet immédiat. Le groupe Solidarité et Ecologie vous présentera une proposition afin de pourvoir à mon remplacement au sein de la Commission des finances.

Je garderai un excellent souvenir de mes activités au sein de ce Conseil, et en particulier avec certaines Conseillères et Conseillers, tous partis confondus, avec lesquelles j'ai tissé de solides liens d'amitié.

Je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de mes salutations les meilleures.

Je remercie le groupe Solidarité & Ecologie de bien vouloir présenter au prochain Conseil un candidat afin de pourvoir au remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Claude TETAZ.

* * * * *

Madame Rosemonde LOPEZ m'a adressé le 27 mars 2003 le courrier suivant :

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Après moult réflexions, pour des raisons importantes de maladie, je prends la décision de vous présenter ma démission, ceci avec effet immédiat, mais surtout beaucoup de regrets. Trente-cinq ans de politique ont laissé en moi beaucoup d'expérience et d'amitié, tous partis confondus. Mais dans la vie, il faut savoir « mettre la pédale douce » !

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de législature.

Avec mes amitiés les meilleures.

Je remercie le groupe Socialiste de bien vouloir présenter au prochain Conseil un candidat afin de pourvoir au remplacement de Madame la Conseillère Rosemonde LOPEZ-GUIGNARD.

* * * * *

Je prends acte de ces démissions et adresse mes sincères remerciements à Monsieur le Conseiller Jean-Claude TETAZ et à Madame la Conseillère Rosemonde LOPEZ-GUIGNARD pour le travail accompli au sein de notre Conseil. Je leur souhaite plein succès pour leur avenir.

* * * * *

Je viens de recevoir un courrier de Monsieur KESSELRING. Je le tiens à disposition des Conseillers qui souhaitent en prendre connaissance.

* * * * *

J'en viens maintenant à la question posée par Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI à notre dernier Conseil.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI proposait que les procès-verbaux de nos séances soient adressés par e-mail, en lieu et place de les envoyer par la poste, ceci pour réduire la charge de travail et diminuer le coût des envois ainsi que le gaspillage de papier.

Le Bureau du Conseil communal a interpellé Monsieur le secrétaire municipal pour examiner dans quelle mesure les envois pouvaient se faire par e-mail et non plus pour certains par la poste. L'envoi par e-mail ne pose aucun problème et ceux qui souhaiteraient le recevoir ainsi peuvent s'annoncer au Greffe municipal. Toutefois, je rappelle à tous que les procès-verbaux se trouvent déjà sur le site de la commune où ils peuvent déjà être consultés.

En revanche, tous les Conseillers communaux, y compris ceux qui souhaitent recevoir le procès-verbal par e-mail, continueront également à le recevoir par la poste. En effet, le secrétaire municipal m'a clairement indiqué qu'un traitement différencié compliquait singulièrement le travail du Greffe. Le calcul a été fait : l'économie de papier et de photocopies ainsi obtenue avec des envois différenciés est largement absorbée par le surcoût des frais administratifs. En fait, tout est informatisé et vous ne recevez pas seulement les procès-verbaux, mais aussi d'autres envois. Le Greffe, au fond, ne fait que peser sur un bouton et les étiquettes sortent automatiquement. Les trier spécialement pour l'envoi des PV et pas pour les envois d'autres courriers que nous recevons est trop compliqué pour le Greffe.

Voilà donc la réponse que je peux vous apporter Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je regrette que ce soit ainsi et qu'on ne puisse pas gérer cette affaire un peu mieux, mais je vous remercie d'avoir fait le travail.

* * * * *

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion présentée par Monsieur Serge LOVEY
- Une motion du groupe Solidarité & Ecologie présentée par Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une interpellation de Madame Claudine GIROUD
- Une motion présentée par Madame Marie-Louise HEFTI
- Plusieurs questions de Monsieur Jean-Claude RUCHET
- Une question de Madame Françoise WEISSBRODT
- Une question de Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS
- Une question de Monsieur Pascal GIROD
- Une question de Madame Josette FLACTION
- Une question de Monsieur Guy ANGELOZ
- Une question de Monsieur Daniel de RAEMY
- Une question de Monsieur Thierry PIDOUX
- Une proposition de Monsieur Thierry PIDOUX
- Une question de Monsieur Yves-Olivier JACCARD
- Deux questions de Monsieur Patrik DURUZ
- Une question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la Présidente :

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à présenter au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente, si ce n'est de vous adresser, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil, les cordiales salutations de la Municipalité.

5. PRÉAVIS NO 5/03 CONCERNANT 8 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDAMES, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS GIACOMA ALFONZO, SUZANA BOJOVIC, VALERIA INDULSI, MARINA GROZDANIC, TANIA RAQUEL DOMINGUES, GLORIA AIRAS, PERO MARTINOVIC, ET MLADEN GROZDANIC.(MONSIEUR OLIVIER DE BLAIREVILLE, RAPPORTEUR AD HOC DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS)

Madame la Présidente :

Avant de donner la parole à Monsieur le rapporteur, je souhaiterais vous présenter la façon dont nous allons procéder.

Vous avez constaté que les préavis concernant les demandes de naturalisations ont été mis au début de l'ordre du jour relatif à l'examen des rapports des Commissions, ceci afin de continuer l'examen des préavis, sans interruption après le vote. Les résultats seront communiqués dès qu'ils seront prêts, en principe, après l'examen du point 10 de l'ordre du jour.

Y-a-t-il des oppositions à cette façon de faire ?

Tel n'est pas le cas. Je passe la parole à Monsieur Olivier de BLAIREVILLE, rapporteur de la Commission des naturalisations et l'invite à nous lire les conclusions du rapport.

Celui-ci donne lecture des conclusions du rapport de synthèse.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole.

Madame la Présidente :

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Je remercie Messieurs les caméramans de cesser de filmer tant que le scrutin n'est pas clos.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Résultats du vote : (communiqués au Conseil après le point 9 de l'ordre du jour)

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 1 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 0 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 88 |
| | Majorité absolue : | 45 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Giacoma ALFONZO et sa fille Giusy Sarah ALFONZO**, avec **85 OUI et 3 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 2 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 3 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 85 |
| | Majorité absolue : | 43 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Suzana BOJOVIC, son époux, Monsieur Novak BOJOVIC, et leurs enfants, Kristina et Nastasija**, avec **65 OUI et 20 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 3 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 0 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 88 |
| | Majorité absolue : | 45 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Valeria INDULSI** avec **85 OUI** et **3 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 4 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 3 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 85 |
| | Majorité absolue : | 43 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Marina GROZDANIC**, avec **67 OUI** et **18 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 5 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 0 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 88 |
| | Majorité absolue : | 45 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Tania Raquel DOMINGUES**, avec **85 OUI** et **3 NON**.

| | | |
|--------------------|----------------------|----|
| Candidat 6: | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 1 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 87 |
| | Majorité absolue : | 44 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Gloria AIRAS** avec **84 OUI** et **3 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 7 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 0 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 88 |
| | Majorité absolue : | 45 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Pero MARTINOVIC**, avec **49 OUI** et **39 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 8 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 3 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 85 |
| | Majorité absolue : | 43 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Mladen GROZDANIC**, avec **64 OUI** et **21 NON**.

Madame la Présidente :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Madame Giacomina ALFONZO et sa fille Giusy Sarah ALFONZO;

2^e candidat : Madame Suzana BOJOVIC, son époux, Monsieur Novak BOJOVIC, et leurs enfants, Kristina et Nastasija;

3^e candidat : Mademoiselle Valeria INDULSI;

4^e candidat : Mademoiselle Marina GROZDANIC;

5^e candidat : Mademoiselle Tania Raquel DOMINGUES;

6^e candidat : Mademoiselle Gloria AIRAS;

7^e candidat : Monsieur Pero MARTINOVIC;

8^e candidat : Monsieur Mladen GROZDANIC.

6. PRÉAVIS NO 6/03 CONCERNANT 7 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MADAME, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS CVIJETA VUKOSAVLJEVIC, SABINA SALKIC, LEILA SMAJIC, MEJRA SMAJIC, IVANA STANKOVIC, ALEKSANDAR JOVIC ET FABIAN SEVERINO. (MONSIEUR OLIVIER DE BLAIREVILLE, RAPPORTEUR AD HOC DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Olivier de BLAIREVILLE ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole.

Madame la Présidente :

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Je remercie à nouveau Messieurs les caméramans de cesser de filmer tant que le scrutin n'est pas clos.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Résultats du vote : (communiqués au Conseil après le point 9 de l'ordre du jour)

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 1 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 2 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 86 |
| | Majorité absolue : | 44 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Cvijeta VUKOSAVLJEVIC**, avec **66 OUI et 20 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 2 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 2 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 86 |
| | Majorité absolue : | 44 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Sabina SALKIC**, avec **67 OUI et 19 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 3 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 2 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 86 |
| | Majorité absolue : | 44 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Leila SMAJIC** avec **69 OUI et 17 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 4 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 2 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 86 |
| | Majorité absolue : | 44 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Mejra SMAJIC**, avec **70 OUI et 16 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 5 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 3 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 85 |
| | Majorité absolue : | 43 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Ivana STANKOVIC**, avec **68 OUI et 17 NON**.

| | | |
|--------------------|----------------------|----|
| Candidat 6: | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 3 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 85 |
| | Majorité absolue : | 43 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Aleksandar JOVIC** avec **64 OUI et 21 NON**.

| | | |
|---------------------|----------------------|----|
| Candidat 7 : | Bulletins délivrés : | 88 |
| | Bulletins rentrés : | 88 |
| | Bulletins blancs : | 0 |
| | Bulletins nuls : | 0 |
| | Bulletins valables : | 88 |
| | Majorité absolue : | 45 |

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Fabian SEVERINO**, avec **85 OUI et 3 NON**.

Madame la Présidente :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Madame Cvijeta VUKOSAVLJEVIC;

2^e candidat : Mademoiselle Sabina SALKIC;

3^e candidat : Mademoiselle Leila SMAJIC;

4^e candidat : Mademoiselle Mejra SMAJIC;

5^e candidat : Mademoiselle Ivana STANKOVIC;

6^e candidat : Monsieur Aleksandar JOVIC;

7^e candidat : Monsieur Fabian SEVERINO.

7. PRÉAVIS NO 1/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 551'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE LA CENTRIFUGEUSE SERVANT À DÉSHYDRATER LES BOUES DE LA STEP. (MONSIEUR JACQUES FIVAZ, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jacques FIVAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Messieurs Jacques FIVAZ, Jean-Marc COUSIN, Robert FAVRE, Marc GUIGNARD, Jean-Noël PASTEUR, Pierre HUNKELER remplaçant Cédric PILLONEL, Jean-David CHAPUIS.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à remplacer la centrifugeuse servant à déshydrater les boues de la STEP;

Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 551'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : la dépense sera imputée dans le compte no 6406 "centrifugeuse STEP" et amortie par le fonds d'épuration des eaux.

8. PRÉAVIS NO 2/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 473'200.- POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS DES BÂTIMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE, À L'ÉGLISE ST.-PIERRE, AU STAND DE FLOREYRES ET AUX CAVES DU CHÂTEAU. (MONSIEUR CÉDRIC PILLONEL, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Cédric PILLONEL ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Stéphanie EHINGER, Elisabeth ROBELLAZ, Cédric PILLONEL, Patrik DURUZ, Daniel de RAEMY, Claude JACCARD, Bernard SCHALLENBERGER.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

J'ai un complément d'information à demander à la Municipalité concernant la salle des Caves du Château. J'aimerais savoir combien de fois elle a été louée dans les années 2000, 2001 et 2002 et quelles ont été les recettes de ces locations ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Les Caves du Château ont été occupées 15 fois en 1998, 65 fois en 1999, 34 fois en 2000, 93 fois en 2001 et 97 fois en 2002. Sur un taux d'occupation annuel moyen de 95 opportunités, il faut enlever une moyenne de 35 occupations qui ont bénéficié d'une gratuité décidée par la Municipalité.

Cela nous laisse en moyenne 60 mises à disposition annuelles et la location correspond à un montant de Fr. 300.- chacune. Cela fait donc une valeur locative de Fr. 18'000.- par an. Il faut déduire de cette somme le montant correspondant à l'entretien des locaux, aux nettoyages etc., si bien que le montant qui reste n'est pas exceptionnellement élevé, de l'ordre de Fr. 15'000.-.

La question est de savoir quel est le service qu'on souhaite rendre à la population avec ces Caves. Ce service, comme on vient de le voir, ne rapporte pas énormément à la Commune. Faut-il privilégier celui qui est à vocation culturelle ou celui qui correspond à des fêtes privées. C'est la question qui a été examinée dans le cadre de la Commission et la réponse municipale consiste à tendre au respect de trois principes.

- Le premier est qu'il ne faut pas qu'un instrument communal, financé par les deniers communaux, fasse directement concurrence aux établissements publics installés en ville.
- Le deuxième principe est que, s'agissant d'un local situé à proximité immédiate de l'Echandole, qui bénéficie par conséquent d'une certaine infrastructure à caractère artistique, il faut profiter de cette synergie.
- Le troisième principe est qu'il ne faut pas exclure les privés.

On demande à Madame SANSONNENS, responsable des Affaires culturelles, de naviguer intelligemment en utilisant ces principes. Ce qui signifie qu'il ne faut pas exclure les privés mais qu'il faut donner une certaine importance à des manifestations qui ont un caractère artistique. On verra à l'usage, lorsque on fera le décompte en fin d'année des occupations à caractère privé et à caractère artistique, si l'équilibre a pu être réalisé ou non.

Vous avez posé la question : qui fait quoi ? Jusqu'à maintenant, le Service des gérances enregistrait les demandes de locations et les attribuait à ceux qui le demandaient. Et, de temps en temps, la Municipalité dérogeait en accordant des gratuités. Madame ROMANENS, responsable de l'Echandole, utilisera à l'avenir les Caves et, si un tiers présente une demande pour une utilisation privée, c'est le Service des gérances qui relaiera cette demande auprès de Madame ROMANENS. En définitive et en dernière instance, c'est la Municipalité qui décidera.

Monsieur Bernard SCHALLENBERGER :

J'ai un petit amendement à proposer à l'assemblée. Faisant partie de la Commission, celle-ci s'est arrêtée devant le carnotzet et on nous a signalé qu'il aurait besoin d'une réfection qui est estimée à quelque dix mille francs. Aussi, je vous propose de modifier, à l'article 1, le montant du crédit d'investissement de Fr. 473'200 à Fr. 483'200.-, ainsi qu'à l'article 2, sous le point 3376, de Fr. 279'000.- à Fr. 289'000.-.

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé :**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je remercie Monsieur le Conseiller d'avoir attiré l'attention de ce Conseil sur le problème des taches de salpêtre qui apparaissent au carnotzet. Ces taches ont une certaine importance car il s'agit d'un problème d'humidité qui fait que le crépi tombe. On arrive maintenant à des taches qui sont désagréablement visibles parce que le carnotzet a été repeint : il est beige clair et les taches ont la couleur du ciment ; elles ont, pour certaines, la surface de deux pages A4.

Lorsqu'on reçoit les visiteurs, en tout cas au début de la séance, ils s'offusquent un peu de l'état du carnotzet et après, l'atmosphère s'améliorant, ils s'en formalisent un peu moins ! Il n'en demeure pas moins que cela fait un peu négligé, à l'Hôtel de Ville où se trouve le Service des Bâtiments, d'offrir à nos visiteurs un aspect aussi désagréable.

On pourrait agir par le biais du budget et, tous les deux ans, essayer de rattraper ces taches qui apparaissent toujours au même endroit. On essaiera de faire un peu mieux cette fois et on tentera de poser un dispositif pour faire en sorte que ces taches ne réapparaissent pas régulièrement. On pourrait éventuellement songer à mettre un tableau mais c'est trop bas. On est alors obligé d'agir sur la paroi elle-même et lorsqu'on refait la peinture, il faut inclure celle de tout le carnotzet, raison pour laquelle c'est un peu cher. On souhaiterait trouver une solution qui tienne un peu plus longtemps que deux ou trois ans.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je m'adresse à Monsieur TREYVAUD. Il faut inviter les gens aux Caves du Château et ainsi, il n'y aura pas de problèmes !

Je trouve regrettable que ces Caves « partent » comme subvention complémentaire pour l'Echandole. Ce n'est pas que j'aie quelque chose contre l'Echandole mais je crois que la population d'Yverdon a aussi droit à pouvoir faire des petites manifestations dans ce beau Château d'Yverdon et j'ose espérer que le taux

d'occupation du Château par la population d'Yverdon qui nous sera communiqué la prochaine fois, ne sera pas réduit à peau de chagrin.

Concernant le carnet, je trouve étonnant qu'on ait un devis entre Fr. 5'000.- et Fr. 10'000.- ; la marge me paraît vraiment énorme. J'ose espérer que c'est du salpêtre mais je trouve que les coûts du bouchon de champagne sont un peu chers.

Monsieur Gérard JUNOD :

Je ne peux que soutenir cet amendement mais je suis tout de même un peu surpris de voir que la Commission s'est arrêtée devant ce carnet, a remarqué l'état de celui-ci et ne propose pas d'amendement dans son rapport. Je ne sais pas si je lis mal mais je n'ai pas vu cela dans le rapport.

On me dit qu'il y est, excusez-moi, j'ai mal lu.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'aimerais juste répondre à Monsieur ROMAILLER sur le fait qu'il prétend que c'est une subvention complémentaire à l'Echandole. Il ne s'agit pas de cela mais de mettre ce lieu d'abord à disposition des institutions culturelles. L'Echandole est une des institutions culturelles qui peuvent en bénéficier comme elle le fait depuis le début de l'ouverture de ces Caves. Elle le fait d'une manière accrue depuis quelques années car vous savez qu'il y a des manifestations telles que « Les labos du jeudi » ou « Jazz'o'Château » qui rencontrent un très vif succès. Ce n'est de loin pas la seule institution qui peut en bénéficier et toutes les manifestations culturelles qui ont lieu aux Caves du Château et qui font partie de ces locations dont a parlé Monsieur TREYVAUD tout à l'heure, sont comprises et maintenues.

Ce sont uniquement les fêtes privées qui sont visées. Celles-ci sont très peu nombreuses par rapport au total et elles ne sont pas exclues du simple fait que la gestion des Caves du Château passe à l'Echandole. C'est peut-être à l'époque où l'on a décidé de faire passer la gestion de ces Caves aux Gérances que l'erreur a été commise. On a voulu faire une similitude avec ce qui se passe au Théâtre Benno Besson. La grande salle et le foyer de celui-ci sont gérés par la direction du théâtre directement car ce sont des lieux à vocation culturelle prioritaire, mais qui peuvent accueillir d'autres manifestations.

Plus personne ne demande la parole et cet **article 1 amendé** est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 amendé : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame Adine PERRET :

Je lis au début de la page 2 du rapport que l'orgue du temple mériterait également une réfection rapide vu son état de détérioration avancée. Cela me semble effectivement être le cas. Cet orgue est très beau ; son buffet est classé. Je rappelle qu'il ne sert pas seulement pour les cultes, mais aussi à la vie culturelle de cette Ville pour de nombreux concerts. Il est actuellement tellement abîmé que les organistes peinent à trouver les jeux qui fonctionnent encore. J'encourage donc la Municipalité à revoir rapidement la réfection de cet orgue et j'aimerais savoir où on en est actuellement.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

C'est vrai que la participation à cette Commission donnait la possibilité d'attirer l'attention d'un certain nombre de Conseillers sur l'état absolument catastrophique de l'orgue de notre Ville. Cet orgue nécessite de la part de l'organiste une efficacité redoutable pour éviter que les sons qui s'en échappent ne correspondent à ce qui a été décrit comme étant une « pâte sonore » par un des experts l'ayant examiné. C'est dommage car cet orgue date de 1767. Il a été rénové un certain nombre de fois. Il y a eu deux rénovations essentielles, c'était en 1925 et en 1981 ; elles n'ont pas toutes été heureuses. Il s'agit aujourd'hui de rétablir la situation, afin d'éviter que cet orgue ne se dégrade.

Il y a eu une première Commission des orgues, dans les années 1900 ... on peut l'oublier. En revanche, une nouvelle Commission a été créée il y a 6 ou 7 ans, sauf erreur en 1998. C'est une Association de soutien à l'orgue d'Yverdon. Cette Commission peine à la tâche parce qu'il est difficile d'intéresser des privés à accorder des soutiens à un instrument tel qu'un orgue. Cela ne passionne pas véritablement le Sport Toto. Cela ne passionne apparemment pas non plus la Fondation Leenaards qui a dépensé des montants considérables pour la réfection de l'orgue de la cathédrale et qui considère que, s'agissant des orgues, elle a donné ce qu'elle pouvait pour les trente prochaines années. Si l'on attend trente ans, cet orgue sera totalement inutilisable et irrémédiablement perdu. C'est la raison pour laquelle il est urgent que quelque chose soit entrepris. C'est un superbe instrument, vous venez de dire que son buffet est classé. Dans l'ordre de construction, c'est le cinquième des orgues construits dans le canton de Vaud. Ils ont tous été construits dans les années 1760. Trois expertises ont été demandées. Les prix de la réfection, qui datent de 5 ou 6 ans, se situent entre Fr. 750'000.- et un Fr. 1'100'000.-. On peut estimer obtenir des subventions de l'ordre de 30%, ce qui signifie que pour la Commune, la dépense serait d'environ Fr. 800'000.-. L'Association, qui cherche des fonds pour la réfection de l'orgue, malgré tous ses efforts, et ils sont nombreux - je crois qu'on doit rendre hommage au travail effectué par cette association -, a réussi à obtenir un montant de Fr. 20'000.-. Vous voyez l'écart qu'il y a entre les Fr. 20'000.- qui ont pu être recueillis et les Fr. 800'000.- qu'il faudra dépenser.

Manifestement, il faut que la collectivité y aille de son côté pour essayer de donner l'impulsion nécessaire pour que cet orgue puisse être sauvé du naufrage.

Monsieur Jacques SPERTINI :

J'aimerais connaître le critère sur lequel s'appuie la Municipalité pour décider qu'une dépense passe dans le budget ou fera l'objet d'un préavis. Il me semble que ces dernières années, cela devient une habitude. Bien entendu, s'il s'agit d'un préavis, la dépense est amortie sur 10 ans. Si elle passe au budget, elle est amortie immédiatement.

Par exemple dans ce préavis, il y a des dépenses de Fr. 17'000.-, comme celle de l'Echandole ou le Stand de tir, etc., qui auraient très bien pu figurer au budget. C'est une question de règle et de logique. J'aimerais bien connaître votre réponse.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Le souci de la Municipalité, dans ce préavis no 2, était de présenter à ce Conseil une approche globale de la réfection des locaux nécessaires aux mutations des Services, on l'a dit, Services des travaux et de l'urbanisme. Je crois que c'est dans un souci de transparence que ces travaux ont été présentés. On y a effectivement ajouté des petits montants pour le Stand de Floreyres et l'église Saint-Romain. L'intérêt, dans cette affaire, était de présenter des travaux qui concernent tous des bâtiments. L'entretien du patrimoine de la Commune et, je dirais, du patrimoine auquel la Commune est chargée de participer. Il y avait donc là la volonté de présenter un tout.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

J'aimerais savoir si toutes les précautions pour les toilettes adaptées ont été prises au rez-de-chaussée.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je remercie Madame la Conseillère de sa question. Au rez-de-chaussée, je ne sais pas. C'est au premier étage que les travaux essentiels seront entrepris, notamment des WC dames, des WC messieurs et des WC handicapés. Ceux-ci seront les mêmes que les WC dames. Le nécessaire a été fait pour que ces WC soient tout à fait conformes à ce qui est réglementaire.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis amendé est accepté à une large majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : Un crédit d'investissement de **Fr. 483200.-** est accordé à la Municipalité pour entreprendre divers travaux de rénovation dans des bâtiments du patrimoine administratif de la Commune, à l'église St-Pierre et au Stand de Floreyres.

Article 2 amendé : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 10 ans au plus et imputée aux comptes :

| | | | |
|------|-----------------------|---------|------------------|
| 3403 | "Direction STE" | par Fr. | 52'000.- |
| 3376 | "Hôtel de Ville 2003" | par Fr. | 289'000.- |
| 3377 | "Chauffage Temple" | par Fr. | 48'000.- |
| 3378 | "Eglise St-Pierre" | par Fr. | 42'000.- |
| 3379 | "Chauffage gaz stand" | par Fr. | 35'000.- |
| 3380 | "Caves du Château" | par Fr. | 17'200.- |

9. PRÉAVIS NO 4/03 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE CONTRACTER DES EMPRUNTS JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT TOTAL DE 38 MILLIONS DE FRANCS. (MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur Patrik DURUZ :

Le rapport de la Commission fait état d'un certain nombre de montants et de taux pour 2002. J'aimerais savoir si, dans le cadre de cette discussion, la Municipalité peut déjà nous renseigner sur les perspectives financières de cette année.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je suis en mesure de vous renseigner sur cette question. Tout d'abord, je peux vous annoncer qu'en raison de la non utilisation de l'ensemble des montants programmés dans les crédits d'investissements, la dette a été réduite de 216 à 211 millions à la fin de 2002.

Au niveau des perspectives, nous devons régulièrement rembourser des emprunts. Cette année, 13 millions ont déjà été remboursés par renouvellement, bien évidemment. Il en reste donc 28 à rembourser. En 2004 : 17 millions ; en 2005, un nouveau pic à 35 millions ; en 2006, ce sera une année plus calme, avec 8 millions. Donc pour les 4 prochaines années, ce ne sont pas moins de 88 millions de francs qu'il s'agira de renouveler.

La politique poursuivie par la Municipalité consiste à contracter des emprunts de longue durée, si possible 8 à 10 ans. Les taux actuellement négociables sur le marché se situent entre 3,2 et 3,5 %. Ils sont légèrement plus chers pour une durée de 10 ans mais il est tout de même intéressant de constater qu'à l'heure actuelle, le taux moyen de la dette communale a diminué de 4,84% à 4,42% entre 2002 et l'époque actuelle ; 0,42 %, c'est un facteur relativement modeste, mais sur une dette de 211 millions, cela permet donc une réduction du service de la dette de l'ordre de Fr. 886'000.-, ce qui n'est pas négligeable.

Nous souhaitons que ces taux restent à ce niveau-là. J'aimerais simplement rappeler qu'en 2003, l'emprunt le plus élevé présente un taux de 6,75%, et en 2004, 5,87%. Il s'agit là effectivement d'opportunités intéressantes au niveau des taux offerts par le marché.

La parole n'est plus demandée et **cet article unique est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur Jacques SPERTINI :**

J'aimerais un complément d'informations de la part du Syndic puisqu'on nous dit qu'on emprunte à 3, 3¼ etc., et que dans les journaux actuellement, on parle de taux à 3%, 2,5%, 2,1% etc. Pourquoi la Commune paie-t-elle 3,25% ? C'est pour informer la salle, afin qu'on ne pense pas que la Commune gère mal les comptes.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il faut prendre en compte un facteur qui est considéré régulièrement par les bailleurs de fonds, c'est ce que ceux-ci appellent le « rating ». En français, je dirais que c'est l'analyse du risque du débiteur, en l'occurrence la Commune. Avec une dette relativement importante, de l'ordre de 210 millions de francs et en calculant l'emprunt sur une longue durée, le marché se situe précisément aux taux que je vous ai indiqués. Le bailleur de fonds prend une légère réserve sur ces taux, compte tenu de ce « rating » qui, pour la ville d'Yverdon-les-Bains, n'est pas des plus favorables.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Une autorisation est accordée à la Municipalité pour contracter des emprunts, aux meilleures conditions du marché, jusqu'à concurrence d'un montant total de Fr. 38 millions; l'autorisation prévue à l'article 143 de la loi sur les communes est réservée.

* * * * *

Madame la Présidente :

Les résultats des demandes de naturalisations étant prêts, je vous propose de vous les donner maintenant et non pas après le point 10 de l'ordre du jour, comme je vous l'ai dit en préambule.

(Les résultats des votes sont reportés aux pages 40 à 45 du procès-verbal).

10. PRÉAVIS NO 35/02 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 POUR YVERDON-LES-BAINS. (MONSIEUR YVES VUAGNIAUX, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Yves VUAGNIAUX ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Messieurs Yves VUAGNIAUX, Maximilien BERNHARD, Pascal BLUM, Yves-Olivier JACCARD, Gérard JUNOD remplaçant Monsieur Marc GUIGNARD, Charles-Eugène MOUQUIN, Vassilis VENIZELOS.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame Claudine GIROUD :

Le groupe Solidarité & Ecologie constatant que,

- premièrement, le calendrier établi par le groupe de travail AGENDA 21 n'a pas été respecté,
- deuxièmement, la Municipalité est soucieuse, à juste titre, de l'état des finances communales,
- troisièmement, certaines actions proposées dans le rapport AGENDA 21 dont le financement est acquis et qui ne demandent par conséquent pas de crédit supplémentaire, ne figurent pas dans le présent préavis,

propose l'amendement suivant :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme d'actions 2003 exposées dans le présent préavis, à savoir les actions : 3.1, 8, 11, 12, 13, 17, 18, 20, 24, 26, 30, 32, 33, 41 et 43, ainsi que les actions :

- 2 : Grille de développement durable pour les projets communaux.
- 3 : Concept d'écologie au bureau.
- 3.2 : Utilisation de papier recyclé dans l'administration communale.
- 5 : Système de management environnemental dans l'administration.
- 9 : Plan directeur régional : « orientation développement durable ».
- 11.1 : Mobilité durable : journée sans voitures.
- 13.1 : Energie : participation à la plate-forme régionale.
- 13.2 : Maison de l'énergie.

- 13.3 : Energie solaire à l'école.
- 14 : Air : points de mesures supplémentaires.
- 15 : Bruit : mise à jour du cadastre du bruit routier.
- 16 : Concept de mise en valeur des cours d'eau.
- 19 : Plaine de l'Orbe : agriculture-tourisme-biodiversité.
- 21 : Nature en ville : sauvegarde d'espèces végétales menacées.
- 22 : Nature en ville : actions pour l'avifaune.
- 23 : Entretien des espaces verts publics.
- 35 : Lancement d'une chartre de l'emploi.
- 36 : Création d'un Forum de l'économie.
- 39 : Infléchir la politique du logement.
- 42 : Structure d'accueil pour jeunes de plus de 16 ans.
- 44 : Lieu d'accueil en cas d'urgence.
- 46 : Politique du personnel conforme au développement durable.
- 47 : Placements éthiques.

Ces actions ne demandent pas de crédit d'investissement. Les articles 2 et 3 ne sont pas modifiés.

Monsieur Pascal BLUM :

Ma proposition est plus modeste mais elle complète celle de Solidarité & Ecologie et ne la contredit pas. Mon argumentaire se base sur la page 4 du préavis où se trouvent les objectifs et les actions. Je constate, dans ces différents paragraphes, que d'une part, au début, on parle de l'acquisition de biens de consommation. Il faut donc réfléchir à cet aspect-là ; c'est justement la fiche 4. En fait, celle-ci ne figure pas dans la liste proposée dans le préavis. Si on continue, on voit que l'un des autres objectifs est de sensibiliser les collaborateurs directs à la philosophie de l'AGENDA 21. C'est la fiche no 1 qui ne figure pas non plus dans la liste des mesures qui sont proposées dans le préavis. Le paragraphe suivant parle de nouveau de politique d'achat et de critères de choix retenus dans l'établissement de projets spécifiques. Il s'agit des fiches 2 et 4 qui ne sont pas non plus proposées dans la liste du préavis.

Je compléterai donc l'amendement en proposant deux mesures qui ont, j'en suis désolé, un certain coût, soit de rajouter :

- La fiche 1 : « Sensibilisation au développement durable », avec un coût d'investissement de Fr. 10'000.-.

- La fiche 2 : « Grille d'analyse des projets communaux ». Je crois que mes collègues l'ont déjà proposée.
- La fiche 4 : « Politique d'achat et mise en soumission » pour un montant de Fr. 15'000.-, ce qui permet de correspondre aux objectifs et actions qui sont proposés à la page 4 du préavis.

Monsieur Gilles VERDON :

J'aurais une question à la Municipalité. En fait, chacun peut y aller de sa petite cuisine. Il est vrai que les propositions sont pour l'année 2003 et on peut allonger la liste indéfiniment.

Ma question est simple : dans quelle mesure l'augmentation de cette liste et de ses objectifs pour 2003 sont réalisables sur une si courte période ?

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je me permettrai de répondre à Monsieur VERDON. La liste n'est pas infinie puisque ce rapport contient 47 actions et nous avons sorti les actions ne demandant aucun financement. Nous avons prêté attention également de répondre au calendrier qui avait été établi par le groupe de travail. Toutes ces actions auraient déjà dû être mises en œuvre.

Monsieur Patrik DURUZ :

Il y a eu des amendements et on va probablement devoir voter sur ces amendements. J'ai un peu de peine à m'y retrouver. Entre les deux propositions, il y en a une qui vient s'ajouter à l'autre ou qui vient remplacer l'autre ? Il va falloir que les « amendeurs » s'expliquent entre eux d'abord, car on est en face d'un petit problème qui va surgir tout soudain.

Monsieur Pascal BLUM :

Pour répondre à cette question, il suffit d'ajouter à l'amendement de Solidarité & Ecologie la fiche 1 et la fiche 4. Cela peut être un seul amendement.

Madame la Présidente :

Il s'agit en réalité d'un sous-amendement.

Madame Claudine GIROUD :

Je propose de retirer mon amendement et de prendre à la place celui de Monsieur Pascal BLUM.

Madame la Présidente :

Je vous remercie de nous simplifier la vie.

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

J'ai une question à la Municipalité. J'ai été très contente de voir que le point 43 « Création de crèches et cantines scolaires » n'avait pas passé à la trappe. Je constate qu'à l'article 1, il est indiqué que le financement pour 2003 le sera au travers du budget. J'ai eu beau me plonger dans le budget 2003, je n'ai pas trouvé cette somme.

Je vous remercie de me l'indiquer, cela me serait très utile.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

J'aimerais aussi intervenir. On trouve en page 4 du préavis, dans « En conclusion », au dernier point : « *Mettre en place une structure de gestion de projet et planifier le suivi des travaux* ». Effectivement, dans le préavis, je ne trouve pas de plan de suivi ni de mise en place d'une gestion de projet.

J'aimerais savoir comment la Municipalité compte s'y prendre.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

J'aimerais revenir sur l'amendement de Claudine GIROUD. Elle l'a retiré mais en partant du principe que Monsieur BLUM adoptait toutes les actions citées dans cet amendement.

Madame la Présidente :

Si je vous comprends bien, nous fusionnons les deux amendements pour en faire un tout. Je vous remercie de cette précision.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**AGENDA 21 :**

C'est un programme d'action pour le 21^{ème} siècle, visant à instaurer le développement durable. Sur ce point-là, je crois que tout le monde est d'accord. Je vais définir maintenant le développement durable.

Le développement durable est souvent présenté comme la recherche d'un équilibre entre trois pôles : le social, l'environnement et l'économie. A cette notion d'équilibre, il convient d'y adjoindre celle de l'interdépendance. Une décision prise dans un des trois pôles a des répercussions à court, moyen et long terme dans les deux autres domaines. Le développement durable répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. L'économie mondiale doit répondre aux besoins et aux aspirations des peuples, mais la croissance est tributaire des limites écologiques.

AGENDA 21 local :

Je vais maintenant vous donner quelques indications sur l'AGENDA 21 local pour clarifier le débat, car nous sommes partis sur une refonte du préavis.

Les problèmes abordés dans l'AGENDA 21 qui précèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales. J'arrêterai là ma description de l'AGENDA local.

Avantages pour une commune de faire du développement durable :

L'intégration du développement durable dans la gestion communale permet notamment de :

- favoriser un fonctionnement plus efficace de l'administration, grâce à un travail transversal.
- décloisonner une mise en synergie et une cohérence des politiques publiques, une évaluation régulière et une transparence permanente.
- rétablir ou établir des liens de confiance et de dialogue entre la politique et la population grâce à la participation des citoyens et à une plus grande transparence.

J'arrêterai là mon exposé.

L'intégration durable dans la Commune :

Il n'y a pas de recette unique pour faire du développement durable. Chaque commune, ayant décidé de relever ce défi, construit sa propre stratégie à partir de son contexte économique, social, environnemental, culturel et historique, en fonction de son présent, mais surtout pour son avenir.

La Municipalité, en fin d'année 2002, a décidé de vous soumettre un préavis AGENDA 21 avec des actions concrètes et que nous voulons réaliser. Il est inutile de vouloir faire cinquante actions et d'arriver à Noël 2003 avec dix actions réussies. Lorsque j'ai demandé aux Services de me soumettre les actions qu'ils préféraient, qu'ils se sentaient aptes et capables de mener en l'an 2003, j'ai eu toutes les peines du monde à obtenir des réponses. J'ai dû prolonger la date d'un mois à certains Services pour me rendre les propositions afin que je les mette dans le préavis. Par cela, je veux démontrer qu'il est inutile de faire un AGENDA 21 avec une cinquantaine d'actions et de n'arriver à aucun résultat en fin d'année. Nous avons meilleur temps de partir modestement, mais de réussir ce que nous voulons. Il est inutile de faire une immense machine pour arriver à des résultats nuls en fin 2003.

Nous sommes déjà au début d'avril, trois mois ont passé. Il n'y a pas eu de Conseil communal au mois de mars, malheureusement. Nous voulons faire, dans les 9 mois qui restent, le travail que nous avons mis dans cet AGENDA 21. Nous voulons réussir ces 16 ou 17 actions, certaines seront closes, d'autres continueront en 2004, on en reprendra des nouvelles. Les propositions qu'on a eues figurent dans le document-clé qu'on nous a remis. Ce document est très bien fait. Il est intelligemment conçu, mais il n'est pas réalisable en une seule fois. Et je demande à ce Conseil de suivre la Municipalité dans le préavis tel qu'il a été présenté. C'est un préavis concret et pragmatique. On peut arriver si on nous donne les moyens et si tous les Services, transversal ou individuel, jouent le jeu des propositions qu'ils nous ont soumises eux-mêmes, alors nous aurons fait un bon pas en avant. Mais de faire un préavis comme on a entendu maintenant avec des amendements « mammoth », je pense que nous allons à la perte.

Je reviendrai ultérieurement sur d'autres questions.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Si je vous ai bien compris Monsieur BURKHARD, la Municipalité envisage donc de nous présenter chaque année un nouveau catalogue d'actions pour l'AGENDA 21.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Exactement, Monsieur le Conseiller PILLONEL. Chaque fin d'année, nous évaluerons la situation. Nous verrons où nous avons réussi, où nous avons de la

peine à réussir. Nous mettrons l'accent sur une fiche que nous voulons absolument réussir. Si cette fiche n'est pas réalisable, nous en tirerons les conclusions.

On m'a posé une question à propos de la fiche no 43 concernant la création des crèches et cantines scolaires. Cette action a été décidée par le dicastère de Madame la Municipale GRAND, c'est dans son budget et elle peut vous répondre sur cette question.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je soutiens complètement votre discours et vous remercie pour votre exposé. Je tiens à préciser que le groupe Solidarité & Ecologie est parfaitement conscient que ces 50 actions ne pourront pas être mises en œuvre durant cette année, cela est bien évident.

Cependant, nous essayons de vous faire comprendre que l'engagement d'un délégué à l'AGENDA 21 reste indispensable et faciliterait beaucoup de choses. Je vous remercie.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Dans notre analyse et notre volonté de réussir, le Directeur du Service des travaux et de l'environnement et moi-même avons mis une structure en place. Une personne de BIOL CONSEIL nous a aidé à faire ce fascicule. Pour cette structure, nous aurons certainement besoin d'un membre et nous avons même pensé, avec Monsieur ROSSELET, de faire appel au Conseiller Vassilis VENIZELOS pour regarder avec nous où en sont les actions, pour faire avancer ce projet. Ne vous en faites pas, il y aura des indicateurs, trois seront posés d'ici fin juin : social, économique et environnemental.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui et nous pensons faire un pointage tous les trois mois. Nous aurons donc trois séances de coordination sur l'avancement des fiches que nous avons mises dans ce préavis d'ici à la fin de 2003.

Monsieur Pascal BLUM :

Pour reprendre le flambeau à Monsieur BURKHARD, je ne comprends toujours pas pourquoi à la page 4, on a donné un certain nombre d'objectifs, qui correspondent exactement à certaines fiches, et que justement ces fiches ne figurent pas dans la liste. Personnellement, cela me suffirait que ces 3 ou 4 fiches que j'ai mentionnées tout à l'heure soient les seules qu'on commence par faire puisque c'est bien les objectifs principaux qui sont mentionnés à cette page 4.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je répète, Monsieur le Conseiller BLUM, que le Service des travaux et environnement chargé de l'AGENDA 21, a demandé à tous les dicastères de nous proposer des actions selon la liste figurant dans le document. Nous n'avons pas retranché une seule action et nous n'en avons pas ajoutée. Nous n'avons fait que suivre les considérations des Chefs de dicastères.

Monsieur Pascal BLUM :

Excusez-moi Monsieur le Municipal BURKHARD, mais pourquoi inscrivez-vous ces objectifs dans ce préavis, s'ils ne correspondent pas aux réponses que avez obtenues des Services ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Ces objectifs sont là pour l'ensemble de l'AGENDA 21 de la Commune avec des considérations pour l'année 2004, 2005, c'est un tout, c'est un ensemble d'actions. Une série d'actions est entreprise cette année et en fonction des résultats, d'autres actions seront entreprises l'année prochaine. Les objectifs sont valables pour l'AGENDA 21 de la ville d'Yverdon.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais répondre à Madame la Conseillère GOGNIAT LOOS concernant le point 43. Cette fiche 43 dit : « Déposer un rapport à la Municipalité avec projet pour 2004 ». Il s'agit là d'un travail qui est confié à Monsieur le Chef de Service SSO, donc par définition, son salaire fait partie du budget.

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse. Je voulais juste aussi relever qu'il est urgent, non pas d'attendre, mais d'agir. En effet, j'avais déposé une motion l'année dernière, soulignant la possibilité d'obtenir des crédits de la Confédération, pour créer des nouvelles places dans les garderies et de mettre en oeuvre éventuellement des cantines scolaires.

Dans la Presse NV d'aujourd'hui même, il est indiqué que depuis le 1^{er} février, date d'ouverture des inscriptions, on pouvait déposer les dossiers. Il y a 136 demandes qui ont déjà été déposées et vous savez que le crédit accordé par la Confédération est limité. Donc, il est vraiment urgent, si Yverdon veut profiter de la manne fédérale, d'agir le plus rapidement possible. Sinon, c'est Yverdon qui devra tout mettre de sa poche.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Je vais vous répondre, Madame GOGNIAT LOOS, non pas d'une manière financière, mais plus politique. Il y a deux choses qui sont en route et vous le savez aussi bien que moi, c'est-à-dire qu'il y a, en collaboration avec l'Etat de Vaud, l'Administration cantonale des impôts et le réseau de soins local, un projet de crèches. Celui-ci est en travail, il avance et en ce moment, les cartes sont dans les mains de l'Etat de Vaud ; la Commune sera partie prenante.

Du point de vue des cantines scolaires, un groupe de travail a été créé au niveau des écoles et de mon Service. Nous avons établi un questionnaire qui sera distribué aux parents par rapport aux besoins pour essayer de déterminer où, quand et combien il faudra ouvrir de places à la prochaine rentrée scolaire.

Quant au budget, il n'y a effectivement rien dans le budget par rapport aux réalisations, mais à ma connaissance, si un projet arrive à terme, les crédits complémentaires existent et je pense qu'il sera possible d'en obtenir puisque ceci fait partie du projet AGENDA 21 qui vous est proposé ce soir.

En ce qui concerne la pérennité de ces structures, elle sera évidemment portée au budget annuel.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

J'avais posé une question et je ne suis pas sûr d'avoir obtenu la réponse. Je demandais comment mettre en place une gestion de projet et de suivi ? J'ai eu quelques bribes de réponses, mais je n'ai pas encore reçu la totalité des réponses.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Une étape délicate, mais importante est celle de l'évaluation. Elle permet de mesurer les efforts accomplis sur le chemin du développement durable. C'est uniquement de cette façon qu'il est possible de vérifier si les objectifs ont été atteints et déterminés. Le cas échéant, des actions correctives seront à engager chaque fois que la Commission d'évaluation et de suivi de projet se réunira, tous les trois mois, comme je vous l'ai dit avant. Pour qu'elle puisse remplir pleinement cet objectif, l'évaluation doit être faite de manière très régulière. Les indicateurs seront définis, avec le groupe de travail, une fois que le préavis sera accepté, et je me permettrai, sur simple question d'un Conseiller, de lui dire au fur et à mesure de l'avancement des projets, où on en est.

J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Je remercie Monsieur le Municipal. Je n'ai pas l'entier de ma réponse. Pour un AGENDA 21, s'il n'y a pas un réel suivi et un réel chef de projet, on ne peut pas, à mon avis, considérer ceci comme un AGENDA 21. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai sur le vote.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le responsable du projet, c'est le Municipal délégué à l'AGENDA 21, appuyé par son Chef de Service, le directeur du Service de l'environnement. Nous sommes sûrs que par ce biais-là, nous pouvons éviter des frais à la commune et à la collectivité par la création d'un poste de délégué à l'AGENDA 21. Si tous les Services, toutes les forces vives de l'administration répondent à la volonté que nous avons de réussir par l'application et la mise en œuvre des fiches proposées par chaque Service, je le répète, il sera alors démontré que la solution que nous avons choisie était la bonne et que par là, nous avons évité des frais à la collectivité.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je prends la dernière remarque de Monsieur BURKHARD au bond ; effectivement, vous évitez des frais. Je constate que, dans les réponses que nous avons eues suite à la remarque de Madame GOGNIAT LOOS, ce qu'il y a au budget n'est rien, puisque Monsieur le Syndic nous répond que ça fait partie d'une part du salaire du Chef des Services sociaux. Madame GRAND nous confirme juste après que rien n'était au budget pour la mesure 43. Cela me laisse supposer que la véracité des coûts et peut-être même le sérieux des points cités est quelque peu atténué.

Monsieur Serge LOVEY :

Nous avons entendu ce soir pas mal de remarques qui mettaient en doute, pour certaines, les actions que mènent la Municipalité dans le cadre de cet AGENDA 21. J'ai entendu des propos très intéressants aussi, notamment de Solidarité & Ecologie qui, légitimement, cherche à faire étoffer son AGENDA. J'ai bon espoir que cette démarche va être suivie, puisque le Municipal BURKHARD nous confirme qu'effectivement cet AGENDA sera étoffé. J'ai pour ma part été convaincu par les actions qui sont menées par la Municipalité et je me rallierai ce soir au préavis tel qu'elle le présente.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Nous avons également très bon espoir et nous avons foi en ce projet et en Monsieur BURKHARD. Cependant, nous attendons une réelle volonté politique, un peu plus marquée que ces quelques actions et ce montant de Fr. 33'000.-. Je signale juste au

passage que dans le rapport d'AGENDA 21, la fonction de la Municipalité – je ne peux vous citer la page malheureusement - est bel et bien un organe chargé de la stratégie générale du pilotage politique alors que la fonction du délégué est d'entretenir un lien avec l'extérieur et de coordonner les différents services, les actions publiques.

Monsieur Charles KULL :

Il s'est déjà dit beaucoup de choses ce soir et je vais essayer d'être bref. Le groupe Libéral soutient la Municipalité dans la mise en œuvre d'un AGENDA 21 raisonnable. En effet, le développement durable passe également par des finances communales saines. Le groupe Libéral vous propose donc de soutenir sans réserve le préavis 35 tel que présenté, sans rien y changer.

Plus personne ne demande la parole et cet **article 1 amendé est refusé par 47 voix contre 38.**

Madame la Présidente :

Nous allons donc voter l'article 1 tel que présenté.

A la majorité, vous avez accepté l'article 1 du préavis.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je vais vous proposer un nouvel amendement, un peu plus court cette fois-ci, et plus raisonnable à mon sens. Le groupe Solidarité & Ecologie est convaincu du fait qu'il est nécessaire de gagner l'opinion à la cause du développement durable. A notre sens ce soir, la volonté politique n'était pas assez claire. Pour ce faire, il est nécessaire que notre Conseil fasse plus que de s'engager timidement et ponctuellement. C'est pourquoi nous proposons l'amendement suivant :

Article 2 bis, ce qui ne remet pas du tout en cause l'article 2 tel que présenté, ce serait un ajout à l'article 2 :

Un montant de Fr. 100'000.- est attribué à l'AGENDA 21 et ce pour une durée de trois ans à partir de 2004. Ce montant est à inscrire au budget dès 2004. La Municipalité s'engage à fournir chaque année un bilan des actions AGENDA 21 mises en œuvre.

Je rappelle à notre Conseil que le budget est soumis au vote chaque année. Par conséquent, si notre Conseil considérait que ce montant devait être modifié, il pourrait le faire sans autre.

Madame la Présidente :

Si je vous comprends bien, il faut ajouter votre amendement à l'article 2, que vous complétez ainsi. Est-ce exact ?

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Oui, c'est exact.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Il est dangereux, même très dangereux, d'accepter la solution que vient de présenter le Conseiller VENIZELOS.

Je m'explique : si tous les Services font leur travail correctement, que cela joue au point de vue transversal dans l'administration communale, les actions que nous avons mises cette année sur l'AGENDA 21, développement durable 2003, seront réalisées. Si pour des raisons de surcharge, de manque de volonté, etc., nous n'arrivons pas à finir les actions, elles seront reportées l'année prochaine. Celles-ci ne seront forcément pas d'un coût de Fr. 100'000.-. Je ne vois pas comment on peut faire des économies dans la Commune en mettant de manière fixe Fr. 100'000.-.

J'invite cette assemblée à ne pas accepter cet amendement qui lie le délégué à l'AGENDA 21 de manière beaucoup trop rigide.

Monsieur Patrik DURUZ :

Je suis en train de me demander si légalement, un Conseil communal peut contraindre la Municipalité sur les montants de son budget, qui est dans ses prérogatives.

Monsieur André PERRET :

Je pense qu'on est dans une discussion qui devient un peu stérile. Même si on rajoute Fr. 100'000.- au budget de la Municipalité, elle n'a pas l'obligation de le dépenser. Donc la Municipalité a pris l'engagement de revenir chaque fin d'année avec un préavis pour nous dire l'état d'AGENDA 21 et quelles sont les actions à reprendre pour l'année suivante, avec la demande de crédit qui correspondra. Je pense qu'on aura l'occasion d'en rediscuter très rapidement dans le cadre de notre assemblée.

Je propose d'accepter le préavis tel qu'il est, partant du principe que d'ici la fin de l'année, puisque le Municipal a dit que se serait plutôt en fin d'année qu'il présenterait les choses pour l'année suivante, on pourra rediscuter de la suite de l'AGENDA 21, et finalement des succès, ou des non-succès, de ce qui a été prévu de mettre en place aujourd'hui.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

J'estime en effet que ces Fr. 100'000.- ne sont pas contraignants, étant donné que la Municipalité n'est pas obligée de les dépenser. Le Conseil communal pourra remettre en cause ces Fr. 100'000.- à la fin de l'année lors de la votation sur le budget. Je maintiens mon amendement.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'ai entendu avec plaisir le Municipal BURKHARD montrer sa volonté de faire quelque chose. J'ai apprécié sa manière de gérer en demandant aux différents Services de la façon dont ils voulaient entrer dans cet AGENDA. Je soutiens la volonté de la Municipalité de dépenser dans un premier temps Fr. 33'000.- et peut-être même plus puisqu'elle a la possibilité de le faire et de garder cet article 2 tel qu'il nous est présenté.

Monsieur Pascal BLUM :

Si j'ai bien compris Monsieur VENIZELOS, il souhaiterait qu'on montre une volonté politique. Il ne s'agit pas de décider aujourd'hui si on veut les dépenser ou pas et si on les aura effectivement au budget en décembre ou pas. C'est plus symbolique d'avoir un geste politique qui dit « on amende ». L'objectif politique de dire : je veux ou nous voulons mettre cela au budget l'année prochaine, et on le dit déjà aujourd'hui. C'est ça le sens de cette démarche et je la soutiendrai.

Monsieur Jacques SPERTINI :

Jusqu'à maintenant dans ce Conseil, la Municipalité élabore un projet, elle le chiffre et on nous demande d'accepter ou de refuser. Il me semble que là, on met la charrue avant les bœufs. On vote Fr. 100'000.- et après coup, la Municipalité nous informe qu'elle a fait ceci ou cela. C'est contraire à la pratique habituelle et je ne voterai pas Fr. 100'000.- en blanc.

Madame la Présidente :

Nous allons passer au vote de l'article 2 amendé. **Celui-ci est refusé à la majorité.**

Nous passons donc à l'article 2 tel que proposé dans le préavis : **Celui-ci est accepté à la majorité** avec de nombreuses abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et **il est accepté à la majorité** avec de nombreuses abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Christian PAULI :

Pour conclure le débat, j'aimerais faire un parallèle entre deux échanges qui ont eu lieu ce soir.

- D'une part, nous avons Pascal BLUM qui demande que les propositions 1 et 2 soient ajoutées au catalogue. Je rappelle en deux mots que ces deux mesures sont un outil pour que les Services communaux comprennent et appliquent correctement l'AGENDA 21.
- De l'autre côté, nous avons le Municipal BURKHARD qui dit fermement soutenir sans réserve cet AGENDA et s'engager à fond. Il dit également - je ne mets pas sa parole en doute - qu'il a proposé aux Chefs de Service ce catalogue et qu'il a retenu seulement les mesures que les Chefs de Service, ou les Services, ont acceptées.

Alors, j'aimerais être sûr et c'est l'avenir qui nous le dira, que cette volonté politique est aussi celle de convaincre les Services de faire non pas simplement ce qu'ils ont envie de faire, mais que réellement c'est une décision et une volonté de la Municipalité et de ce Conseil, d'appliquer et de faire appliquer un AGENDA 21. Si on se borne à faire ce que les gens ont envie de faire, ça marche parfois, mais vous savez très bien que ce n'est souvent pas la seule méthode et que ce n'est pas suffisant pour convaincre. J'espère qu'effectivement nous n'aurons pas à être déçu parce que finalement ce sont que les mesures faciles, déjà engagées, qui ne demandent pas d'effort et finalement n'ayant que peu de résultats, qui à la fin seront appliquées.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais répondre tout simplement au Conseiller PAULI. Nous voulons faire quelque chose de concret. La théorie des cours de formation et toutes ces choses-là pour arriver à rien ne m'intéressent pas. Nous voulons arriver à quelque chose de concret en fin d'année. Les mesures qui ont été décidées librement par les chefs de Service et de dicastères ont toutes les chances de réussir. Imposer des actions de manière contraignante à des personnes qui ne veulent pas les faire, on arrivera au fiasco.

Faites-nous confiance, nous vous rendrons des comptes de ce que nous faisons et nous voulons arriver concrètement à l'aboutissement de cet AGENDA 21 comme nous l'avons conçu.

Plus personne ne demande la parole et ce **préavis est accepté à la majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme d'action 2003 exposé dans le présent préavis, à savoir :

| Agenda 21 Yverdon-les-Bains : Actions à réaliser en 2003 | | | | |
|---|---|-------------|-----------------------------|-------------------------|
| No | Titre de l'action | Responsable | Financement pour 2003 (Fr.) | |
| | | | Crédit demandé | Financement acquis |
| 3.1 | Tri des déchets dans l'administration communale | GRF | | Budget |
| 8 | Projets pour les espaces publics | URBAT | | Budget |
| 11 | Mobilité durable : catalogue d'actions | CPO | | Budget |
| 12 | Mobilité durable : projet "Deux-roues" | C2R/STE | | 100'000.-/an |
| 13 | Energie : politique énergétique communale | SE | 10'000.- | |
| 17 | Eau potable : plan de rénovation du réseau | SE | | Crédit d'investissement |
| 18 | Eaux usées : plan général d'évacuation (PGEE) | STE | | 750'000.- |
| 20 | Nature à l'école | Ecoles | 1'000.- | |
| 24 | Certification des forêts de la Ville | STE/SFFN | 2'000.- | |
| 26 | Déchets : animation pour les habitants | STE/STRID | 20'000.- | |
| 30 | Gestion des sites pollués | STE | | Budget |
| 32 | Développement durable, citoyenneté et santé à l'école | Ecoles | | Budget |
| 33 | Promotion de l'engagement bénévole | SSO | | Budget |
| 41 | Alimentation saine | Ecoles | | Budget |
| 43 | Création de crèches et cantines scolaires | SSO | | Budget |
| | TOTAL | | 33'000.- | |

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 33'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée dans le compte no 9103 "Agenda 21/2003" et amortie en un an.

11. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES FINANCES**Madame la Présidente :**

En remplacement de Monsieur Jean-Claude TETAZ à la Commission des finances, le Bureau attend des propositions de l'assemblée.

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe Solidarité & Ecologie vous propose la candidature de Madame Martine FREY TAILLARD.

Madame la Présidente :

Comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose d'approuver cette élection à main levée.

Vote à main levée : Madame Martine FREY TAILLARD est élue à l'unanimité.

Madame la Présidente :

Je félicite Madame Martine FREY TAILLARD pour son élection.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**Motion de Monsieur Serge LOVEY (Motion demandant l'étude des actions et des coûts à engager pour la rénovation de l'orgue du Temple)**

J'étais tout à l'heure au dépouillement des bulletins concernant les naturalisations et on m'a fait part de la discussion riche, qui va tout à fait dans le sens du texte que je présente. C'est pourquoi je vais simplement lire les conclusions.

« C'est pourquoi je demande à notre Municipalité, conformément à l'article 55 du Règlement de notre Conseil, de présenter un rapport sur les travaux à entreprendre pour la rénovation de l'orgue du Temple, et sur les coûts, possibilités de financement et subsides éventuels à négocier pour mener à bien cette opération. »

Compte tenu de ce qui a été dit et que je viens de déterminer, je vous invite donc à soutenir cette motion et vous en remercie.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion proposée par Monsieur Serge LOVEY :

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je pense qu'après tout ce qui a été dit ce soir au sujet de cet orgue, la motion paraît intéressante et la Municipalité est disposée à l'étudier.

La parole n'est plus demandée et cette motion, à une très large majorité, est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

* * * * *

Motion de Monsieur Cédric PILLONEL (Redonnons vie au Château)

La motion que vous propose ce soir Solidarité & Ecologie vous a été envoyée en début de semaine, afin que vous puissiez l'étudier. Pour cette raison et vu la cascade de questions, interpellations et motions de ce soir, je me permettrai d'être assez bref dans sa présentation, étant donné que les faits doivent être connus.

La motion s'appelle « Redonnons vie au Château », car nous avons remarqué que celui-ci est actuellement étouffé de tous les côtés, soit par la circulation passant sur la place Pestalozzi, soit par deux parkings qui en obstruent la vision et qui empêchent les gens de s'approcher des prestigieux moellons dont nous parlait Monsieur TREYVAUD.

La motion propose donc de résoudre les problèmes rencontrés sur la place Pestalozzi. Il convient de supprimer le trafic de transit. Cela implique de bloquer la circulation à l'entrée de la place entre l'Hôtel de Ville et le Château. De la même façon, les véhicules arrivant depuis la rue de la Plaine ou de la rue du Casino n'auront plus la possibilité de se diriger vers la place Pestalozzi. Les barrières routières, bacs à fleur ou blocs de pierre, doivent permettre le passage des véhicules de service (ambulances, police, pompiers), ainsi que des véhicules autorisés (marché, livreurs, peut-être Municipaux, que sais-je !).

Pour créer un espace de détente convivial autour du Château, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une surface adjacente à celui-ci. Elle pourrait être obtenue en supprimant quelques places de parc au sud et à l'ouest du Château. Concrètement, il s'agirait des deux premières rangées de places du parking (appelé parking du château, sur la façade sud), ce qui comprendrait 23 places, et du petit parking situé aux abords de la laiterie du château (16 places). On peut imaginer que les surfaces ainsi libérées soient délimitées par des haies ou des buissons et permettent aux passants de se reposer dans un environnement agréable et sécurisé. Bien entendu, l'accès des fournisseurs de la laiterie n'est pas remis en cause.

La conclusion de cette motion est la suivante :

La motion « Redonnons vie au Château » demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de revaloriser les abords du Château.

Ceci implique de :

- couper la circulation ordinaire le long du Château sur la place Pestalozzi
- aménager des espaces verts aux abords directs du Château.

Je vous remercie de prendre en compte, de discuter et finalement d'accepter cette motion.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Monsieur Charles KULL :

Nous avons effectivement reçu cette motion, assez tard, mais assez tôt pour pouvoir en discuter en groupe.

Le groupe Libéral vous demande de ne pas prendre en considération cette motion. Notre nouvelle Municipalité se préoccupe également du bien-être de ses habitants et des projets sont déjà à l'étude, d'après ce qui nous a été dit. De plus, il faut aussi penser aux commerçants de la place, ainsi qu'aux personnes un peu plus âgées de l'extérieur qui veulent se rendre au centre ville. Merci.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Nous l'avons reçue trop tard pour nous réunir et prendre position sur ce sujet. Je parle au nom de l'UDF.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Puisque Monsieur KULL l'a laissé sous-entendre tout à l'heure, est-ce que nous pourrions être informés du projet de la Municipalité ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, la Municipalité travaille dans cette ville et elle le fait sur plusieurs fronts.

Tout d'abord, et on l'a évoqué dans le cadre de l'AGENDA 21 traité dans le préavis précédent, elle travaille au réaménagement de certaines places, je pense par exemple à la petite place qui se situe à la naissance de la rue de la Plaine, sur la face est du Château, où se trouvent actuellement quelques places de parc. Il s'agirait effectivement d'améliorer la convivialité de ce lieu. Elle travaille aussi sur les abords du Château et sur la place Bel-Air. Des propositions seront faites par les Services concernés en temps utile.

La Municipalité est également préoccupée par les problèmes de circulation qui gênent quelque peu la convivialité de la place Pestalozzi, notamment l'été, lorsque les terrasses sont occupées et ensoleillées. C'est la raison pour laquelle elle a pris la décision de fermer à la circulation la rue Pestalozzi entre le café du Château et l'angle de l'Hôtel de Ville durant les mois de juin, juillet et août, afin d'améliorer la convivialité de la place. Et ceci sept jours sur sept.

Il est évident que cette opération, cette proposition, est relativement délicate. Elle nécessite que nous observions les conséquences de cette mesure, notamment sur les activités commerciales au centre. Il s'agit là de faire une pesée d'intérêts concernant les avantages et les inconvénients de cette mesure.

Je rappelle que si vous analysez quelque peu le réseau de circulation de notre Ville, en cas de fermeture de cette rue, il est effectivement difficile de se rendre depuis le centre sur le sud de la ville. Le trafic doit se concentrer soit sur la rue du Valentin, soit sur la rue des Moulins. Dans le sens opposé sud-centre, il n'y a plus que la rue des Moulins puisque, vous le savez, la rue du Valentin est à sens unique. Ou alors, il faut emprunter la rue des Philosophes.

Il faut donc prendre en compte toutes ces données et c'est précisément sur ces objets-là que la Municipalité travaille.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à faire confiance à votre Municipalité et à refuser cette motion.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Monsieur le Syndic, je me permets de vous contredire sur votre dernière affirmation. A mon sens, la rue Pestalozzi ne constitue pas du tout un lien entre le nord et le sud, puisque ce plan que j'ai dans les mains, et que je vous fournirai volontiers, nous montre bien qu'il y a 10'000 voitures par jour qui passent par le goulet, mais qu'il y a seulement 3'900 voitures qui circulent sur la rue Pestalozzi. Par conséquent, parmi les 10'000 voitures qui passent par le goulet, la majeure partie de ces voitures empruntent la rue de la Plaine et ensuite la rue des Philosophes pour se rendre au sud, et non la rue Pestalozzi. Je vous remercie.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je remercie Monsieur le Syndic des informations qu'il nous a données et je suis tout à fait content de voir que la Municipalité travaille. Simplement, la Municipalité travaillant, elle ne doit pas forcément empêcher le Conseil de le faire et c'est le rôle du Conseil et des Conseillers de faire des propositions.

Je vous propose donc que notre motion soit renvoyée à la Municipalité pour étude, ce que vous êtes déjà en train de faire. Il n'y a donc aucune raison de la refuser.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'irai dans le même sens que Monsieur PILLONEL. Effectivement, si vous étudiez la question, il n'y a pas de raison de ne pas écouter la voix du Conseil et de ses Conseillers qui ont des propositions. A vous de voir ce que vous en ferez.

Je propose donc à ce Conseil d'adopter la motion de Monsieur PILLONEL et de la renvoyer à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée et par 40 voix contre 39, la prise en considération de la motion du groupe Solidarité & Ecologie est refusée.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Vu le score relativement serré, je demande, selon l'article 78 de notre Règlement, le vote à l'appel nominal.

Madame la Présidente :

Cette demande doit être appuyée par cinq Conseillers.

Nous les avons et nous passons au vote à l'appel nominal. Je demande à Madame la Secrétaire d'y procéder.

La question à laquelle vous devez répondre est de dire « oui » si vous acceptez cette motion, et « non » si vous refusez la motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

| | | |
|---------|----------|------------|
| ANGELOZ | Guy | Non |
| ARMADA | François | Non |
| BALET | Laurence | Oui |
| BALET | Stéphane | Oui |

| | | |
|----------------------|--------------|------------|
| BANNOUX | Gabrielle | Oui |
| BASSIERES | Paul | Oui |
| BERNHARD | Maximilien | Abstention |
| BLUM | Pascal | Oui |
| BOTTERON | Heidi | Oui |
| BÜTTIKER | Roland | Non |
| CAPT | Gloria | Présidente |
| CHAPERON | Jean-Daniel | Non |
| CHAPUIS | Jean-David | Non |
| CHAPUIS | Jean-Pierre | Non |
| CHASSOT | François | Non |
| COSANDEY | Anne-Lise | Oui |
| COSANDEY | Patrick | --- |
| COUSIN | Jean-Marc | Oui |
| de BLAIREVILLE | Olivier | Oui |
| de RAEMY | Daniel | Oui |
| DURUZ | Patrik | Non |
| EHINGER | Stéphanie | --- |
| FAVRE | Robert | (parti) |
| FAVRE | Roland | Non |
| FIVAZ | Jacques | Oui |
| FLACTION | Josette | Abstention |
| FREY TAILLARD | Martine | Oui |
| GABELLA | Laurent | Non |
| GASSER | Claude | Non |
| GIORGIATTI SUTTERLET | Silvia | Oui |
| GIROD | Pascal | Oui |
| GIROUD | Claudine | Oui |
| GOGNIAT LOOS | Fabiène | Oui |
| GRIN | Karine | Non |
| GUIBERT | Chantal | Oui |
| GUIGNARD | Marc | Non |
| GUYAZ | Raymond | Non |
| HEFTI | Marie-Louise | Non |
| HOFMANN | Daniel | Non |
| HUNKELER | Pierre | --- |
| JACCARD | Claude | Abstention |
| JACCARD | Yves-Olivier | Non |
| JAGGI | Valérie | Non |
| JUNOD | Gérard | Non |
| KELLER-RICHNER | Irène | Non |
| KLAUS | Jean-Louis | Oui |
| KULL | Charles | Non |
| KULL | Jeremy | Non |
| LAYAZ-ROCHAT | Christiane | Oui |
| LEVAILLANT | Jacques | Non |
| LOVEY | Serge | Non |
| MAIBACH | Olivier | Oui |
| MARTIN | Albert | Non |
| MARTIN | Jacques | Oui |

| | | |
|----------------|----------------|-------------------|
| MICHOUD | Pierre-André | Non |
| MILLIOUD | Marceline | Oui |
| MONNIN | Joëlle | --- |
| MOUQUIN | Charles-Eugène | Non |
| MULLER | Luisella | Oui |
| MULLER | Walter | Non |
| NICOLLIN | Marinette | Oui |
| OTHENIN-GIRARD | Peter | Oui |
| PASTEUR | Jean-Noël | --- |
| PAULI | Christian | Oui |
| PAVID | Philippe | Non |
| PERNET | Jean-Marc | Non |
| PERRET | Adine | Non |
| PERRET | André | Oui |
| PERRET NAGUIB | Delphine | --- |
| PIDOUX | Thierry | Non |
| PILLONEL | Cédric | Oui |
| RADIC | Luka | Oui |
| RANDIN | Roger | Oui |
| RAYMONDAZ | Jean-Luc | Non |
| RENAUT-CARRARD | Fabienne | --- |
| RICHARD | Yves | Non |
| ROBELLAZ | Elisabeth | Non |
| ROMAILLER | Claude-Alain | Abstention |
| ROMON | Georgette | Non |
| ROSSIER | Yan | --- |
| RÖTHLISBERGER | Suzanne | Oui |
| RUCHET | Jean-Claude | Oui |
| RUDAZ | Armand | Non |
| SAUGY | Nathalie | Oui |
| SCAPERROTTA | Sarah | Oui |
| SCHALLENBERGER | Bernard | Oui |
| SCHULE | Jean-Hugues | Non |
| SPERTINI | Jacques | Non |
| VENIZELOS | Vassilis | Oui |
| VERDON | Gilles | Non |
| VIQUERAT | Marc-Antoine | Non |
| VUAGNIAUX | Thierry | Oui |
| VUAGNIAUX | Yves | Oui |
| WEISSBRODT | Françoise | Oui |
| WERKLE | Michel | Non |
| WIND | Bart | Non |
| WULLIAMOZ | David | (parti) |

Madame la Présidente :

Nous avons le résultat de l'appel nominal.

Vous avez refusé la motion proposée par 43 voix contre 39.

Monsieur Jacques FIVAZ :

Peut-on connaître les abstentions ?

Madame la Présidente :

Oui, excusez-moi. Il y en a 4.

* * * * *

Question de Monsieur Cédric PILLONEL

J'ai une bonne et une mauvaise nouvelle pour vous.

La bonne, c'est que je retire ma question ; elle pourra attendre un mois.

L'autre nouvelle, c'est qu'à défaut d'avoir entendu les arguments du groupe Radical pour refuser ma motion, je serais ravi de les entendre en privé après la séance.

* * * * *

Interpellation de Madame Claudine GIROUD (Désagréments causés par la musique du Buffet de la Gare – cabanons montés à l'occasion de l'Expo)

Je me permets de déposer aujourd'hui une interpellation au sein de ce Conseil concernant les désagréments que cause actuellement la terrasse du Buffet de la Gare. La musique déversée à flot ne me semble pas adéquate sur cette place. Que ferions-nous si chaque établissement se permettait de diffuser du bruit dans la rue pour attirer sa clientèle ? Ce ne serait pas vivable.

D'autre part, j'aimerais savoir si les cabanons montés à l'occasion de l'Expo sont destinés à perdurer, et ce jusqu'à quand ? Je regrette que la terrasse du Buffet soit restreinte pour la vente de quelques saucisses.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je crois qu'une loi existe pour les établissements publics. Si, comme vous le dites, la loi n'est pas respectée dans ce secteur-là, je vais inviter les Services de police à aller vérifier le degré des nuisances sonores et à faire respecter la loi qui est valable pour tous les établissements.

Madame Claudine GIROUD :

Excusez-moi, mais j'attends encore une réponse pour les cabanons.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La période de l'Expo était une période faste et la Municipalité a décidé, pendant cette période et à titre très exceptionnel, de se montrer relativement tolérante à l'égard des commerçants qui souhaitaient exploiter leurs commerces à un endroit, comme sur la place de la Gare, qui méritait effectivement quelques services au public puisque cette place était particulièrement fréquentée. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a laissé le Buffet de la Gare réaliser ce que vous appelez les cabanons et qui est en réalité un comptoir de vente sur la terrasse.

A la fin de l'Expo, la question s'est posée de savoir si ces cabanons, qui avaient été tolérés, pouvaient rester. La Municipalité - je ne pense pas trahir un secret, auquel cas mes collègues s'insurgeront - avait décidé de demander au tenancier de démonter les stands qui avaient été réalisés pour rendre service à l'époque aux visiteurs de l'Expo qui passaient sur la place de la Gare. Elle avait d'ailleurs eu raison de les tolérer, car l'afflux de ces visiteurs a démontré qu'il y avait réellement besoin d'un point de vente à cet endroit et je pense que personne ne va le contester.

La décision municipale de déconstruction a été transmise par le tenancier aux responsables des CFF et ceux-ci ont fait savoir qu'ils n'étaient pas, sur le fond, opposés à réaliser quelque chose qui soit plus esthétique et plus achevé, mais qu'il était nécessaire qu'ils puissent bénéficier d'une période d'essai qui ne soit pas la période de l'Expo. Cette période n'était en effet pas une période de référence, étant donné qu'il y a eu tellement de monde sur la place de la Gare qu'on ne peut pas en tirer des conclusions sur l'avenir d'une telle exploitation. C'est la raison pour laquelle la Municipalité est revenue sur sa décision d'obliger le tenancier à démonter ses stands pour lui permettre de prouver aux responsables des CFF, qu'il existe un besoin de créer un point de vente supplémentaire sur la terrasse.

A titre tout à fait exceptionnel, la Municipalité a autorisé le tenancier à maintenir son point de vente aménagé sur la terrasse jusqu'au 30 octobre 2003. Elle a assorti cette autorisation de l'obligation pour le tenancier d'améliorer la présentation de son stand puisqu'au caractère provisoire pour la durée de l'Expo, il est ajouté pratiquement une année d'exploitation. Le tenancier a effectivement fait le nécessaire pour que son

échoppe ait meilleure façon. En revanche, comme vient de le dire Monsieur le Municipal CARRARD, et en réponse peut-être à une lettre des lecteurs du Journal la Presse NV, la Municipalité exigera qu'il soit mis fin à ce qui a été décrit comme étant « les frites musicales ».

Monsieur Thierry PIDOUX :

Je saisis la balle au bond. Qu'en est-il d'une deuxième verrue qu'on a dans notre ville, à savoir le camping Stoll ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais simplement rappeler ici que la problématique du camping Stoll, à savoir le camping qui a été aménagé entre Thièle et Mujon dans le cadre d'Expo.02, est une affaire qui est du ressort essentiellement d'Expo.02. Il appartient donc à Expo.02, soit à sa cellule chargée de la déconstruction de l'artéplage, de gérer cet objet. Nous avons pris contact avec cette cellule de déconstruction. Celle-ci nous a confirmé que passé la date de fin mars 2003, elle la prendrait en charge en utilisant un montant de garantie qui a été consigné à cet effet. Je crois que c'est une affaire qui concerne Expo.02 et nous avons les garanties que ce camping sera déconstruit dans les règles de l'art. Les terrains seront rendus à l'usage qui était le sien antérieurement.

Madame Claudine GIROUD :

Pour en revenir aux cabanons, j'aimerais bien avoir une résolution très claire parce que pour l'instant, je plane un peu. Et j'aimerais savoir si ces cabanons sont conformes aux normes légales.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois avoir été assez clair. Sur le principe, la Municipalité était opposée au maintien de ces constructions puis elle l'a autorisé à titre exceptionnel, pour permettre au tenancier de faire valoir auprès des CFF que son maintien correspond à un besoin. Les CFF ont jugé qu'il était nécessaire d'avoir une période de référence pour pouvoir déterminer si ce besoin était avéré ou non. C'est pour cela que la Municipalité a accepté une dérogation à titre provisoire. S'agissant de cela, la Municipalité n'a pas étudié à fond le dossier pour examiner si, au niveau de toutes les réglementations qui existent, tous les critères sont respectés. A première vue c'est le cas, car il s'agit seulement d'une extension d'un point de vente d'un établissement déjà existant et qui répond lui-même déjà à tous les critères et à toutes les exigences réglementaires.

Donc, sous réserve d'un examen beaucoup plus approfondi, mais qui ne paraît pas nécessaire puisqu'il ne reste que quelques mois d'exploitation, la Municipalité

considère qu'il n'y a pas d'éléments qui lui permettent d'intervenir au niveau du caractère réglementaire de ce point de vente.

* * * * *

Motion de Madame Marie-Louise HEFTI (Motion concernant l'accès au Château des personnes à mobilité réduite)

Il serait souhaitable que la Municipalité fasse de nouvelles propositions relatives à l'accès au Château des personnes à mobilité réduite.

En effet, le projet étudié par la Municipalité suite à la motion de Madame la Conseillère Simone DESPLAND, à savoir d'installer un ascenseur à l'intérieur du Château, n'a pas pu être réalisé, les fonds disponibles grâce au legs de feu Madame FISCHER n'étant pas suffisants pour couvrir le coût d'un tel investissement.

En attendant, on a toujours recours à l'ancien système, qui consiste à mobiliser des agents de la Police municipale pour hisser à bout de bras les personnes handicapées avec leur fauteuil roulant, et ceci même le dimanche (par exemple lors de concerts donnés à l'Aula Magna).

Ne serait-il pas possible d'installer un lift pour handicapés sur la rampe de l'escalier menant au Château depuis la place de parc sise au côté sud ? Depuis la cour, l'Aula Magna et la salle Léon Michaud seraient accessibles sans trop de peine. Un autre lift devrait être aménagé à l'intérieur du Château, à partir de la caisse, pour permettre d'arriver à l'étage supérieur où se trouve le Musée d'Yverdon-les-Bains et environs. Cette solution serait sans doute nettement moins onéreuse et plus facile à réaliser que l'installation d'un ascenseur dans le bâtiment.

J'invite le Conseil à prendre en considération la présente motion et à la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

J'avais justement une question pour Monsieur le municipal Jean-Daniel CARRARD.

Elle porte sur les possibilités effectives offertes aux personnes à mobilité réduite, et même fortement réduite, à se véhiculer dans le château et les diverses salles publiques qu'il possède. Ces prestations que procurent les services de Police doivent-elles se planifier sur une certaine période ou faut-il répondre à des critères

précis pour avoir droit à ces prestations, à des services pour ainsi dire d'usage courant, comme la mobilité des handicapés dans les bâtiments et les institutions publiques ? On parle souvent d'une Police de proximité. N'est-ce pas ici une application rêvée pour que notre Police soit à même d'offrir ses services réels de proximité, et d'une réelle utilité pour tous ceux qui, hélas dans ce cas, ne peuvent se passer de solidarité. Merci.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais répondre à la question maintenant. Je crois que le problème d'accès aux bâtiments, et aux bâtiments publics notamment, est un problème éminemment général, soit pour accéder directement aux bâtiments ou pour pouvoir se mouvoir dans les différentes salles, à l'intérieur des bâtiments, au Château ou ailleurs. Pour toutes les constructions nouvelles, la règle veut que soient prévus des accès, des rampes, des ascenseurs, qui permettent de pouvoir y accéder avec des fauteuils roulants, d'éliminer les seuils, ainsi que toute une série de chicanes et d'embûches, par exemple quand on parle d'urbanisme, les trottoirs.

Pour ce qui est de votre question si la Police peut être à votre disposition pour favoriser les accès aux bâtiments publics, je répondrai oui, dans la mesure du possible. La Police, comme d'ailleurs le Service des pompiers, le fait aussi pour certaines manifestations. Ce pourrait aussi être d'autres organismes, on pourrait imaginer la PCI. Cela dépend de l'occupation de ces gens-là. Ils peuvent donner des coups de main, mais cela reste occasionnel. Il est clair qu'à l'intérieur des bâtiments, je crois qu'il faut qu'on étudie une solution architecturale qui permette aux personnes handicapées de pouvoir se mouvoir d'une façon libre et indépendante. C'est d'ailleurs aussi dans ce sens qu'il va y avoir des modifications dans l'Hôtel de Ville, ceci est prévu dans le préavis que vous avez voté tout à l'heure. Il y aura notamment des rampes qui vont être installées entre la partie qui vous permet d'accéder avec l'ascenseur et jusqu'à la salle du Conseil. Je crois que c'est dans ce sens-là qu'il faut voir comment on peut vaincre ces barrières architecturales. Jusqu'à ce qu'on ait vaincu ces barrières et dans toute la mesure du possible, les Services de police, ou d'autres services généraux de la Ville, doivent pouvoir aider les personnes à accéder aux bâtiments publics.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

Monsieur CARRARD, je suis désolée, mais je ne peux quand même pas prévoir trois semaines ou un mois avant. Si je vois le lundi qu'il y a un concert à l'Aula Magna le vendredi, comment dois-je faire pour pouvoir y accéder ? J'ai le droit d'y aller.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vous répondrai d'une façon plus précise. Jusqu'à ce qu'on ait pu trouver des solutions qui permettent de résoudre ces problèmes de façon technique, vous

pouvez faire appel aux Services de Police. Si ceux-ci ne peuvent pas pour une raison quelconque, on se tournera vers la Gendarmerie, puisqu'on a une collaboration avec celle-ci. Si ce n'est pas le cas, on se tournera vers le Service SIS des pompiers. Par contre, je rappelle que c'est un Service de milice, ces gens travaillent sur alarme. Il y a bien du personnel permanent et dans toute la mesure du possible, on va tâcher de faire tout ce qu'on peut pour vous aider. Si effectivement, vous arrivez à nous avertir quelques jours à l'avance, vous allez « nous rendre service » pour « vous rendre service » et cela sera d'autant plus facile que de le faire au dernier moment. Dans la mesure du possible, donnez l'information dès que vous pouvez et on s'organisera en conséquence.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER :

Je suis désolée, je vais remettre de l'eau dans le moulin. J'ai reçu, avec divers papiers de la Municipalité, l'invitation pour assister à la conférence de Monsieur Claude NICOLLIER. Une semaine avant cette conférence, j'ai téléphoné à la Police municipale pour savoir si quelqu'un était disponible. On m'a dit que c'était en ordre.

Deux jours avant la conférence, on m'a informé par téléphone qu'on ne pouvait pas mettre une patrouille à ma disposition, car on ne pouvait pas la bloquer si elle devait partir. J'ai retéléphoné à Monsieur MOREND, car j'ai estimé que j'avais le droit d'y aller. Effectivement, j'avais deux gendarmes et un agent de police qui aimablement, étaient là le soir pour monter à l'Aula Magna. Mais pour redescendre, ça a été une autre paire de manches. J'ai pratiquement dû me battre avec vos hommes pour avoir de l'aide. Il y en a un qui avait fini son travail depuis deux heures et qui était toujours au poste. Qu'est-ce qu'il faisait toujours au Poste ? Je pose la question. Finalement, il a pris deux autres collègues et ils sont quand même venus ! S'il faut se mettre à genoux pour qu'on vienne nous rendre service, ce n'est pas drôle, on vit ça 365 jours par année.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne veux pas épiloguer. Je répète que les Services de Police vont faire, dans la mesure du possible, tout ce qu'ils peuvent pour vous aider. Il est vrai que lorsque j'ai appris qu'il y a eu une réponse négative à votre rencontre, j'ai été trouver Monsieur MOREND afin de trouver une solution. Du personnel est venu vous aider et c'est vrai que ce n'est pas facile pour tout le monde. Il faut bien comprendre que s'il y a une sollicitation qui se passe au Château parce que vous avez envie d'y accéder, on peut imaginer qu'il y a peut-être la même sollicitation à l'autre bout de la ville pour quelqu'un d'autre qui se trouve dans la même situation que vous. Il y a peut-être aussi un troisième endroit, si par hasard il y a une collusion de dates et de lieux. Comprenez que c'est difficile. Je répète que je ne dis pas non et qu'on va faire tout ce qu'on peut pour vous aider. J'aimerais bien qu'on trouve des solutions architecturales qui permettent aux personnes à mobilité réduite d'accéder librement.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois devoir vous communiquer le point de vue de la Municipalité sur la motion qui vous est soumise.

Tout d'abord, il est vrai qu'à l'époque la Municipalité s'était ralliée lorsque votre Conseil avait admis la motion de Madame la Conseillère DESPLAND, relative à la création d'un ascenseur dans le Château. Lorsque la Municipalité vous avait déclaré qu'elle était d'accord avec cette motion, elle s'attendait à recevoir des sous, puisqu'elle avait hérité d'une personne qui, – on en a parlé dans les journaux – manifestait de l'attachement à Yverdon-les-Bains et qui était décédée en Belgique. Le problème est que les héritages sont un peu comme les orages : ils menacent longtemps et, au dernier moment, ils fichent le camp ! C'est un peu ce qui est arrivé dans notre cas. La testatrice serait très certainement désolée de connaître toutes les difficultés liées au don qu'elle a voulu faire à notre ville. Mais il s'est trouvé que des héritiers qui étaient apparemment inconnus d'elle et dont personne n'avait la trace, sont apparus, ce qui a réduit bien évidemment le montant du legs. Des problèmes de nature fiscale sont aussi apparus, si bien que cet argent est toujours en Belgique et que le montant hérité s'est très considérablement réduit. La Municipalité ne peut donc plus se fonder sur cet héritage pour financer un ascenseur dans le Château.

Deuxièmement, cet ascenseur pose des problèmes étant donné qu'il est difficile d'implanter un ascenseur dans un monument historique. Le point de départ devrait être la cuve à vin qui se trouve au niveau des Caves du Château. L'arrivée devrait se situer dans l'angle de la cour. On ne souhaite pas, dans cette cour qui a un caractère historique évident, avoir un gabarit comme on en voit généralement au dessus des portes d'ascenseurs qui débouchent à l'extérieur. Il y a eu de nombreuses discussions pour savoir comment intégrer dans cette cour l'arrivée d'un ascenseur. Finalement, on a trouvé une solution. Le problème est que l'ascenseur est d'un type particulier dont on sait qu'il est encore à l'examen du point de vue de l'homologation par les autorités fédérales, si bien qu'on n'a pas de réponse à ce niveau-là. C'est vous dire toutes les difficultés qui se sont liées à l'ascenseur tel qu'il était prévu par la motion de Madame DESPLAND.

On a parlé tout à l'heure de la motion que votre Conseil a rejetée. J'aimerais peut-être ajouter un élément concernant des études qui sont en cours au Service des Bâtiments et qui concernent la façade sud du Château, c'est-à-dire la façade côté salle de gymnastique de Pestalozzi. Il y a à Urbanisme et Bâtiment un dossier qui vise à rétablir les douves du Château, le fossé et d'autres constructions pour redonner un caractère très historique à ce lieu. La motion qui a été rejetée tout à l'heure n'empêchera évidemment pas la Municipalité de travailler dans le sens qui a été évoqué de part et d'autre dans ce Conseil puisque la Municipalité vous a, par la voix de son Syndic, déclaré expressément qu'elle travaillait dans ce domaine et qu'elle envisageait de faire avancer les études qu'elle mène actuellement. Si l'on étudie les abords immédiats du Château côté sud, on devra aussi étudier l'éventuel accès, ou l'éventuelle implantation d'un ascenseur de ce côté-là du Château, comme cela a été évoqué tout à l'heure. C'est dire qu'il n'est malheureusement pas possible de donner une réponse immédiate et que la motion qui est proposée permettra de

faire avancer ce dossier. Je crois savoir que la Municipalité est favorable à la motion visant à la création d'une rampe, d'un ascenseur ou de tout moyen qui permettrait de faciliter l'accès de ce Château aux personnes handicapées.

Plus personne ne demande la parole et **cette motion, à une large majorité, est acceptée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Barrière chemin zone des plantages)

Mon intervention porte sur la zone des plantages, plus particulièrement sur le chemin qui la borde. Il y a de cela quelques mois, j'ai constaté la pose d'une barrière tout le long de ce chemin. Ce travail, effectué par les employés communaux, a nécessité plusieurs jours. Quelle ne fut pas ma surprise de constater cette semaine que ladite barrière était enlevée, également par les employés communaux. Dès lors, mes questions sont les suivantes.

- Quelles étaient les raisons de la pose et maintenant de l'enlèvement de cette barrière ?
- Quels en sont les coûts, aussi bien pour le montage que pour le démontage, à charge de la Commune ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le Conseiller RUCHET a eu l'amabilité de me donner sa question avant la séance et je répondrai directement. Le triage d'Yverdon-Yvonand, par son ingénieur-forestier et les bûcherons, a constaté l'année passée qu'une quarantaine d'arbres ont été fracturés, soit par des voitures en parquant, soit volontairement par des usagers des plantages, afin que dans quelques années, ces arbres ne fassent pas d'ombre sur leur plantation. Là-dessus, nous avons évalué les coûts et nous sommes dits qu'il fallait absolument faire quelque chose.

On avait trois possibilités :

- soit mettre une barrière tout le long. Pour ce faire, on avait les barrières au Service des travaux, on avait les piquets, donc pas de frais d'achat.
- une autre possibilité était de récupérer des grosses pierres à Expo.02 et de les mettre vers chaque arbre. On n'a pas retenu cette solution pour des raisons de végétation autour des pierres. On ne pouvait plus faucher et enlever des mauvaises herbes et c'est rempli d'orties dans la région.

- on avait une troisième possibilité, c'est de faire un triangle, ce qui était beaucoup trop onéreux par rapport à la lignée d'arbres qu'il y avait.

Nous avons pris l'option de la barrière avec un risque certain au départ, au niveau du parcage. On a pensé que ceux qui vont au plantage, Yverdon étant une ville plate, s'y rendent à vélo. On s'est trompé, car pour aller chercher une salade au jardin, on prend la voiture ! Au début de l'année, on a commencé à voir des parcages en latéral, de manière continue. La belle saison arrivant, après la mise d'eau au plantage, on a vu deux sortes de parcage, un de chaque côté du chemin. On s'est rendu compte qu'on allait avoir des problèmes avec l'entreprise STOLL, maraîchers, qui passent avec les tracteurs, le long de ce chemin, dans les deux sens. On a étudié la possibilité de faire un sens unique, ou de passer par l'autre côté. Enfin, on s'est rendu sur place avec le Service des travaux et on a convoqué la maison STOLL. On a parlé de régulateur de vitesse, on a évoqué différentes solutions et on a vu que le chemin était étroit et que si on perdurait dans cette idée, on aurait des voitures rayées et les problèmes seraient insolubles. On a pensé placer des interdictions de parquer, mais s'il faut mettre un agent de police à perpétuité le long de cette route pour verbaliser, cela aurait été pire.

Nous avons discuté avec les gens qui ont des plantages au bord de la route, nous avons également reçu des lettres. La leçon a été faite et on a pris la décision de remplacer ces 40 arbres. On va les bichonner et on étudie un système avec un tube en PVC pour mettre autour des petits arbres afin que, si les voitures s'appuient, elles ne les cassent pas trop. On a donc décidé de démonter ces barrières, car il a été démontré que pour la végétation et le respect de ces arbres, c'était la meilleure solution, ceci d'autant plus qu'on a quand même dans la région certains indisciplinés.

Quant au coût Monsieur le Conseiller RUCHET, je ne peux pas vous le donner puisqu'on a commencé aujourd'hui. On a pris la décision lundi de démonter suite à la séance qu'on a eue il y a trois semaines. J'ai passé cet après-midi, il y a plus de la moitié qui est démontée. Les coûts, si vous les voulez, on les aura lorsque le prix de revient de l'opération aura été défini.

J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Merci Monsieur le Municipal. Vous avez répondu partiellement en ce qui concerne les coûts, mais j'y reviendrai lors d'une prochaine séance.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Police municipale – Police cantonale)

Mon intervention porte sur le dicastère de la Police, plus précisément sur l'articulation entre la Police municipale et la Police cantonale. Pour ce faire, il me paraît utile de rappeler certains faits.

Historique :

Au mois de juillet 2002, la majorité de ce Conseil acceptait un préavis demandant le renforcement des effectifs de la Police municipale par l'engagement de 10 agents supplémentaires. Dans ce préavis, on pouvait lire, entre autres : « *L'introduction de Police 2000 à Yverdon-les-Bains n'entraînera pas une diminution des effectifs du Corps de Police, car les tâches qui seront intégrées à Police Secours resteront de notre compétence* ».

Le 14 octobre 2002, à l'occasion d'une conférence de presse, la Municipalité d'Yverdon et la Police cantonale ont annoncé le lancement d'un nouveau concept de sécurité publique réunissant la Police municipale et la Gendarmerie. Ce nouveau concept, qui s'intègre au projet Police 2000, est placé sous la responsabilité du Chef de Région nord. Il s'articule autour de quatre piliers : le centre de Police-Secours, celui de la Police de proximité, la Police administrative et les postes de Gendarmerie régionaux.

Enfin, par une communication du 5 décembre 2002, notre Municipalité nous informait d'une réorganisation de la Police municipale avec deux Chefs de service. Monsieur MOREND, Chef de la Police administrative et du commerce et Monsieur RICHOZ, Chef de la Police de proximité, ceci dans le respect des lignes directrices du projet Police 2000. Dans cette communication, la Municipalité nous rappelait également que dans le domaine de Police-secours, la Police municipale collabore avec la Gendarmerie.

Police 2000 :

Pour mémoire, je me permets également de rappeler les nouveaux principes de Police 2000, à savoir :

- ⇒ La Police cantonale finance les prestations de Police secours et là où elle intègre des policiers municipaux, la cellule de conduite déterminera comment les frais se répartissent. L'accord prévoit que le Canton paie de 66 à 75% des frais liés à l'engagement de policiers municipaux dans le processus de Police-Secours.
- ⇒ Les communes, quant à elles, financent la sécurité de proximité.

Bien que régulièrement cité, le projet Police 2000 n'est encore, semble-t-il, que théorique. Cependant, à la lecture d'un interview du Chef de l'opération Police 2000,

Monsieur FROIDEVAUX, celui-ci indique que les premiers effets de ce projet seront visibles dès le printemps 2003 avec, entre autres, la mise en œuvre des deux régions pilotes que sont Echallens et Riviera, ainsi que l'intégration progressive du projet Yverdon-les-Bains.

Situation d'Yverdon-les-Bains :

Vous aurez dès lors compris que les différents éléments mentionnés plus avant m'amèneront à poser certaines questions d'ordre général à notre Municipalité :

- ⇒ Qu'en est-il de l'effectif de la Police municipale ?
- ⇒ Combien de ces agents sont rattachés à Police-secours et avec quelles incidences financières pour notre Commune ?
- ⇒ Qu'en est-il de la répartition des tâches entre Police de proximité et Police secours ? Entre notre Commune et la Police cantonale d'autre part ?

Si je n'attends pas forcément ce soir toutes les réponses à ces questions, il en est une qui me turlupine depuis un certain temps. On constate dans notre Ville un accroissement des contrôles routiers et ceci par l'intermédiaire de patrouilles qui peuvent parfois être mixtes, à savoir composées d'un agent de la Police municipale et d'un agent de la Police cantonale. En cas d'amendes, qui encaissent l'argent... la Commune ou le Canton ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je remercie Monsieur RUCHET de m'avoir donné son texte à l'entrée de la séance ce soir. Je vais essayer d'être relativement bref.

Vous dites, à un moment donné dans votre texte, que le concept s'intègre dans le projet Police 2000 et qu'il est placé sous la responsabilité du Chef de la Région nord. Ceci n'est pas vrai puisque le Chef de la Gendarmerie a la responsabilité de Police-secours et effectivement des postes de Gendarmerie locaux. Mais pour ce qui est de la Police de proximité et de la Police du commerce, cela reste de la compétence municipale.

Vous rappelez, un peu plus bas, les principes de Police 2000, qui est une longue histoire en constante évolution, au point que les zones pilotes n'ont pas encore commencé. C'est-à-dire que les essais dans le secteur de la Riviera et Echallens vont commencer le 22 avril. C'est vrai qu'il y a tout un concept qui a été mis en place. Ce concept est évolutif, il n'est pas du tout figé et c'est difficile de tirer des grandes lignes directrices. Vous faites état des célèbres 66 à 75% que le Canton paierait...cela a été dit à un moment donné. Il y a toutes sortes d'études relatives au

financement qui sont en cours, mais on ne peut pas forcément prendre ceci comme quelque chose d'acquis.

Les questions que vous mentionnez à la fin sont celles-ci :

⇒ *Qu'en est-il de l'effectif de la Police municipale ?*

Par rapport aux 35 unités qu'on a mentionnées l'été passé, la réponse est qu'il y en a 37.

⇒ *Combien de ces agents sont rattachés à Police-secours et quelles incidences financières pour notre Commune ?*

Dix-sept agents sont rattachés à Police-secours avec aucune incidence puisqu'on est dans un statu quo. La Police cantonale paie son personnel et la Police municipale le sien. La Gendarmerie met aussi à disposition dans le processus Police de proximité 11 gendarmes plus des gens de la Police judiciaire.

⇒ *Qu'en est-il de la répartition des tâches entre Police de proximité et Police-secours ? Entre notre Commune et la Police cantonale d'autre part ?*

C'est quelque chose qui est extrêmement complexe et je vais essayer de synthétiser tout cela. La Police de proximité fait un travail en amont, de prévention, de contact avec la population et les commerçants. Il s'agit d'une coordination à faire avec les différents acteurs qui travaillent sur le territoire, qu'ils soient éducateurs de rue, délégués à la Jeunesse, Commission jeunesse, aumôniers de rue et j'en passe. C'est un travail en profondeur qui a été réparti en fonction d'une sectorisation du territoire, c'est-à-dire que le territoire de la Commune d'Yverdon et des sept communes périphériques qui ont signé une convention de collaboration a été subdivisé en quatre zones plus celle de Grandson qui est la cinquième zone.

Police-secours est un travail d'urgence lié aux secours sur un système d'appel au secours, dans le fond, comme un système de pompiers. Des analyses régulières de la situation de la collaboration avec la Gendarmerie sont faites. La Municipalité est en contact régulier pour voir l'état d'avancement des travaux, que ce soit à Yverdon ou au Canton. Nous avons prochainement une séance avec les responsables de la Police cantonale, avec une petite délégation municipale emmenée par son Syndic, qui va aller discuter avec ces gens-là. Le délai qu'on s'est donné, c'est fin juin 2003. A ce moment-là, on va tirer un bilan de cette collaboration avec la Police cantonale et on va voir dans quelle direction cette collaboration va ou devra se poursuivre.

Régulièrement, on prend aussi le pouls de ce qui se passe au niveau de Police 2000, puisque depuis le début de l'année, je participe aux séances du CODIR, Comité directeur de Police 2000, ce qui permet de se tenir au courant et de savoir où en sont les travaux dans le cadre de Police 2000 et accessoirement, de comparer avec l'évolution de la situation à Yverdon. Autant les gens de Police 2000 que ceux d'Yverdon s'échangent les informations et regardent comment ce travail va continuer.

Pour ce qui est du travail dans la région, il y a aussi une séance mensuelle de travail avec les huit communes signataires de la convention. C'est un Conseil de sécurité d'arrondissement d'Yverdon et une fois par mois, soit les Directeurs de Police, soit le Syndic ou les Municipaux de ces communes périphériques se réunissent pour faire le point de la situation. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il s'agit d'un grand travail et je ne pense pas qu'on va en débattre ici, mais lorsqu'il y aura une direction ou une évolution significative, nous ferons un rapport détaillé pour vous faire part de l'état des travaux. On suit ce travail de près. Il est important et difficile, mais je crois qu'on a tous les paramètres en mains pour se situer dans ce que sera la future Police à Yverdon et dans le Canton.

Concernant les amendes, la convention intercantonale, signée par Yverdon et les communes périphériques, définit que les amendes d'ordre sont établies sur les documents de la Police yverdonnoise, donc sur le territoire des communes signataires de la convention. Ce qui n'empêche pas la Police cantonale de pouvoir aussi mettre des amendes, ce territoire-là faisant partie par définition du Canton. Sur le territoire d'Yverdon élargi et des communes périphériques, les amendes d'ordre se mettent en principe sur les documents de la ville d'Yverdon et c'est donc elle qui les encaisse.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et je la lirai attentivement dans le procès-verbal de notre séance.

* * * * *

Question de Madame Françoise WEISSBRODT (Nettoyage des rives)

Je désire poser une simple question, selon l'article 59 de notre Règlement à Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD.

Régulièrement, Pro-natura et le COSNY (Cercle ornithologique et sciences naturelles d'Yverdon) nettoient une partie des rives du lac. Cette zone s'étend du Mujon jusqu'au camping du Pécos.

L'embouchure des canaux du Mujon et du Bey mérite aussi une attention toute particulière. Le Service des travaux contribue déjà à ces actions en mettant à notre disposition des bennes-poubelles et des bennes-ferraille. Je profite de cette occasion pour remercier Monsieur le Chef du Service des travaux de sa collaboration. Toutefois, ces actions sont des initiatives privées.

Certaines que nos habitants et touristes que nous attendons aspirent à trouver les rives de notre lac propres et accueillantes, je désire poser la question suivante :

- ⇒ Notre Commune, au travers de l'Agenda 21, ne pourrait-elle pas, de manière ponctuelle et programmée, organiser elle-même le nettoyage des rives ?

Elle pourrait compter sur l'aide pratique des membres bénévoles d'associations directement intéressées, je pense, entre autres, au groupe scouts de la Roselière, à l'Association du quartier des Cygnes, de la Communauté des Iris, par exemple.

De cette nouvelle manière de procéder, on sensibilise et responsabilise la population yverdonnoise par des actions concrètes et surtout, officielles. Une rencontre avec les milieux intéressés permettrait de rassembler les forces et de pérenniser ces actions devenues indispensables.

Monsieur le Municipal, je reste persuadée que vous prêterez toute l'attention voulue à cette question, je vous en remercie d'avance et j'espère cette réponse positive.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je prends connaissance de la question à l'instant. Je vais essayer d'y répondre de manière peut-être pas tout à fait précise, mais nous faisons le nettoyage des rives, des cours d'eau d'une façon ponctuelle, soit par des visites de notre Service, soit par des appels de citoyens.

Pour cela, avant de mettre une structure en place, je pense que nous devons regarder avec le Chef des secteurs des lacs et des cours d'eau et notre Service pour coordonner nos actions. Pas plus tard que cet après-midi, j'ai visité le chantier où se trouvent le tir à l'arc, la pétanque et la place de parc. Il y avait deux employés communaux qui étaient en train de nettoyer le reste des souches des peupliers qui ont été abattus le long du cours d'eau, en montant sur la ville. Ils ont nettoyé, sont arrivés au bout de la route et en remontant, ils ont pu constater que quelqu'un avait lancé une poubelle, celle-ci était éventrée et se trouvait dans le talus du cours d'eau. C'est bien clair que si vous passez ce jour-là, à cet instant-là, vous dites que ce n'est pas propre.

Un autre exemple, c'est vers le canal du Buron. Comme il a fait un temps sec pendant une période, les crottes de chien se sont multipliées et ne se sont pas dissoutes par la pluie. On a été appelé et on a mis un container avec des sachets plastiques. Les gens prennent le sachet, ramassent les crottes, mais ne viennent pas mettre le sachet dans le container, ils le jettent 50 mètres plus loin, en bas le talus ! On a eu le cas depuis le chemin de fer, vers le garage Renault direction la ville. On a passé et on a nettoyé de manière ponctuelle. C'est clair, on fait le maximum, mais pour les cours d'eau, je devrais prendre contact avec le Chef de secteur cantonal, car les cours d'eau sont régis par le Canton. Je tâcherai de faire quelque chose de plus soutenu et peut-être de plus répétitif que d'y aller seulement sur des constats de citoyens ou d'autres services.

Madame, je me permettrai de vous répondre de manière plus étendue et plus précise lors d'une prochaine séance ou directement à votre Association.

Madame Françoise WEISSBRODT :

Je vous remercie Monsieur le Municipal. Je tiens toutefois à préciser que nous désirons organiser des nettoyages deux fois par année, très précisément avant la nidification, après l'hiver, donc au début du mois de mars. Ceci permettrait à tous les oiseaux de venir notamment dans les régions extrêmement sensibles où vous trouvez, non seulement des containers entiers de poubelles, mais aussi des frigos et des quantités de choses absolument incroyables. Donc je crois que c'est plus une action qui doit être menée au niveau de la Commune que d'actions menées au niveau personnel. Il faut vraiment que la Commune participe de manière officielle et responsabilise la population.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'apporterai encore une petite précision. L'année passée, en collaboration avec STRID, le Service des travaux et le groupe scouts avons fait le « coup de balai printanier ». Cette année, nous avons fait une action sur un autre secteur de la ville. Mais effectivement, nous avons ramassé trois bennes de détritrus dans les cours d'eau l'année passée, à peu près à cette époque. Nous verrons comment nous pourrons faire avant la nidification, car après, il est vrai qu'il est un peu difficile d'aller déranger ces charmantes petites bêtes qui sont dans ces cours d'eau.

* * * * *

Question de Monsieur Thierry PIDOUX (Amarrage le long de la Thièle)

Ma question s'adresse à la Municipalité.

Dans le cadre des personnes possédant un bateau et ayant fait les démarches pour la location d'une place d'amarrage le long de la Thièle ou la location d'un ponton, qu'en est-il des responsabilités de ces propriétaires ou bailleurs concernant l'entretien de la place d'amarrage ainsi que du ponton.

Je suis désolé de constater qu'à ce jour, nous pouvons observer de bien pauvres exemples le long de nos berges (secteur en amont du pont Bel-Air), et qu'il y a une négligence incontestable qui s'y dégage.

Je vous remercie pour votre réponse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

L'entretien d'une place d'amarrage et du ponton est de la responsabilité de celui qui en a la concession, l'utilisation. Le Service des sports, qui gère ces places d'amarrage, a effectivement bien du souci et on a constaté comme vous que certaines sont dans un état misérable, c'est le moins que l'on puisse dire. Le programme du Service des sports, avec une personne à 50%, nous oblige à donner des priorités.

Actuellement, le travail se fait avec les gens d'Expo.02, pour la remise en état des pontonnages qui ont été enlevés pour la manifestation nationale, ainsi que le réglage des amarrages qui ont été perturbés au niveau du fond, que ce soient les chaînes, les corps morts, tout ce genre de chose. Il y a un travail qui se fait avec des plongeurs, il faut retrouver la position des amarrages, la position des bateaux, faire reconstruire des pontonnages. C'est le travail qui est en cours actuellement au Service des sports. Il est prévu à l'ordre du jour d'envoyer un courrier, mais auparavant, il faut répertorier tous ceux qui sont en mauvais état, il faut donc faire le tour de toutes ces berges, relever les numéros - quand on arrive encore à les retrouver -, écrire aux gens, en leur donnant un délai pour remettre en état tous ces pontonnages et amarrages. Effectivement, on ne peut pas laisser aller ceci, car si on prend le cas en amont du Pont de Gleyres, il y a des pontonnages qui sont simplement inutilisables, soit parce qu'il y eu des dégâts dus aux forces de la nature, soit parce qu'ils sont partis en friche.

On peut, pour vous répondre d'une façon plus précise, dire que d'ici à l'été, la Municipalité espère que tous ces pontonnages auront meilleure allure et qu'ils ne présenteront plus de dangers.

Monsieur Jacques FIVAZ :

J'ai une question qui va dans le même sens. Cela concerne l'augmentation des places d'amarrage au port des Iris. Je sais qu'il y a un projet et je pense qu'on peut attendre une réponse.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité étudie actuellement la possibilité d'augmenter la capacité du port des Iris. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus pour l'instant, cette étude n'étant pas encore achevée, mais c'est l'objectif poursuivi.

* * * * *

Proposition de Monsieur Thierry PIDOUX (Propreté de long des cours d'eau – aide du TIG)

J'aborde la remarque de Madame la Conseillère WEISSBRODT, puisque cela va dans le même sens. J'ai aussi constaté que des vélos et des caddies fleurissent dans le lit de la Thièle.

Ma conclusion est donc de proposer à notre Municipalité de s'approcher du TIG (Travail d'intérêt général), afin de développer éventuellement un concept de nettoyage de ces lieux ou plus si besoin. Etant personnellement en contact avec cet organisme, je mets volontiers les coordonnées du Bureau compétent à disposition de la Municipalité.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le Service de la voirie, sur un simple coût de téléphone, vient ramasser les déchets encombrants sur toute la surface de la Commune d'Yverdon. Bien entendu, si c'est au bord d'une berge, ils viennent aussi. J'ai fait l'exercice plusieurs fois suite à des téléphones de citoyens qui me disaient qu'il y avait un vélo qui traînait. On le laisse tout de même traîner trois jours parce qu'il peut être déposé par quelqu'un qui veut ensuite le reprendre. La voirie 2 vient chercher les déchets encombrants sur simple coup de téléphone.

En ce qui concerne les déchets encombrants qui sont immergés dans les cours d'eau, je dois voir, comme je l'ai dit avant, avec le responsable des eaux et des lacs du Canton afin de coordonner nos actions. Avant de mettre une nouvelle structure en place, je veux étudier le nombre de fois où l'on est intervenu, les tonnages ou les capacités de ce que l'on ressort. Je m'approcherai de vous au cas où nous aurions besoin d'une aide. Merci

Monsieur Thierry PIDOUX :

Je remercie Monsieur le Municipal BURKHARD. Je voulais juste le rendre attentif que le TIG, qui est très peu connu, a de multiples possibilités d'actions, et même de conceptions, voire de constructions. J'invite donc la Commune, dans une certaine mesure, à profiter de cette manne puisqu'il a des possibilités d'activités au-delà de ce que l'on pense.

* * * * *

Questions de Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS (Travaux à l'avenue des Trois Lacs et à l'avenue des Sciences)

Ces questions s'adressent à la Municipalité.

Pourriez-vous nous dire où en sont les travaux de réfection de l'avenue des Trois Lacs et du rond-point qui la relie à l'avenue des Sciences ?

A quand la réouverture de cette jonction ouest à l'autoroute et qui assumera le coût des travaux de ce réaménagement ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'ai des nouvelles intéressantes à vous communiquer ce soir. La Municipalité a effectivement pris le taureau par les cornes, constatant que cet aménagement nuisait à l'image de notre Ville et de son entrée notamment.

Elle a donc convoqué les mandataires et entrepreneurs concernés, très récemment. Elle les voit à nouveau demain et un programme a été mis en place pour rénover ce tronçon d'ici à l'été.

Nous avons ensuite abordé le problème de la responsabilité, car responsabilité il y a. C'est un sujet qui est effectivement toujours difficile à traiter, à négocier. Mais là également, les mandataires se sont engagés à prendre contact avec leur responsabilité civile respective. Comme je vous l'ai dit, demain, nous devrions obtenir des garanties concernant ces travaux. L'entreprise qui a exécuté cette route il y a maintenant 18 mois, s'est quant à elle engagée à assurer le financement de cette réparation. Pour l'instant, les finances communales ne sont pas concernées. Si toutefois cela devait être le cas, la Municipalité vous en informerait.

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS :

Je remercie Monsieur le Syndic.

* * * * *

Question de Monsieur Pascal GIROD (Décorations de Noël)

J'ai une question pour la Municipalité.

On a parlé beaucoup d'esthétique ce soir. Esthétique de ce carrefour d'entrée sud, on a parlé même de l'esthétique de la place de la Gare. J'ai une question d'esthétique sur le centre ville. J'ai été en effet approché par plusieurs citoyens, avec lesquels je partage questions et interrogations et j'aimerais savoir à quelle époque il est prévu que l'on démonte les décorations de Noël.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous remercie Monsieur le Conseiller de poser cette question.

Effectivement, ces installations s'appellent illuminations de Fêtes. Il est vrai que nous arrivons à Pâques, et on pourrait dire ! Je vais être sérieux, rassurez-vous.

Ces installations ne sont, à l'heure actuelle pas achevées. Je vous rappelle que ces équipements ont été posés et les travaux ne sont pas entièrement terminés au niveau des points de scellement et des équipements électriques.

Je vous rappelle aussi que pour amener de la lumière, amener de la vie durant les Fêtes récentes, la SIC, que je tiens à remercier au passage, a mis effectivement la pression sur ces entreprises pour éclairer cette ville.

Il s'agissait ensuite de trouver une solution pour réduire ces équipements, vous avez pu mesurer l'ampleur et la dimension de ceux-ci. Une solution a été trouvée, selon le responsable de la SIC, à savoir d'installer celles-ci dans les anciens arsenaux, qui sont actuellement occupés par le Comptoir du Nord vaudois. C'est une nouvelle qui est toute fraîche et dès que le Comptoir sera déconstruit, nous déposerons également les éclairages de Fêtes et les stockerons dans ces locaux des anciens arsenaux.

Je remercie la population yverdonnoise d'avoir patienté trois mois et bien évidemment, dès l'année prochaine, cette opération sera effectuée courant janvier.

Monsieur Pascal GIROD :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

* * * * *

Question de Madame Josette FLACTION (Expo.02, que nous reste-t-il ?)

Expo.02, que nous reste-t-il ? Rien, comme le souhaitent les organisateurs, si ce n'est qu'un squelette au bord du lac qui attend patiemment de savoir à quelle sauce il sera mangé.

Pour bon nombre d'adeptes de ces quelques mois de folies où chaque journée avait son côté de plaisir, d'émotion, de découvertes d'autres civilisations, c'est maintenant le grand vide. Et que dire de notre pavillon vaudois, lui qui a vu tant de sociétés et de groupes des districts des alentours.

Toute cette nostalgie m'a inspiré une idée que ce soir je souhaite vous soumettre.

Nous disposons sur la place d'Armes d'un merveilleux petit kiosque à musique. Ne serait-il pas possible durant les mois de juin à octobre, de l'équiper à moindre frais (lumière, sono) et d'y aménager tout autour soit d'un côté des gradins et de l'autre un système de terrasse avec tables et chaises, ou uniquement un système de terrasse avec une buvette. Celle-ci serait tenue par chaque société organisatrice de la manifestation avec un thème différent de façon à ce que les échanges entre sociétés et districts puissent perdurer tout en animant le centre ville et aussi toucher toutes les classes d'âge.

On pourrait aussi imaginer un système d'abri tel que celui qui abritait le devant de la gare. Ceci n'est qu'une suggestion, à vous de vouloir ou non l'exploiter.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je remercie Madame la Conseillère de sa proposition. Bien évidemment, la Municipalité l'étudiera avec attention.

* * * * *

Question de Monsieur Daniel de RAEMY

Vu l'heure avancée, je repousse ma question à dans un mois !

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Bien, nous verrons si les suivants en font de même !

* * * * *

Question de Monsieur Yves-Olivier JACCARD

Je suis d'accord avec Monsieur de RAEMY et je repousse aussi ma question.

* * * * *

Questions de Monsieur Patrik DURUZ (Trafic rue du Midi)

Vu le nombre de questions qu'il va y avoir au prochain Conseil, je vais profiter de passer la mienne ce soir !

Conformément à l'article 59 de notre Règlement, je désire adresser deux simples questions, mais dans la même intervention, à la Municipalité.

Etabli depuis 1997 en proche bordure de la rue du Midi, je savais fort bien que, près du centre d'une ville de moyenne importance, je devrais m'habituer à un niveau sonore supérieur à la moyenne. Là n'est donc pas le problème. Tout habitant d'une ville doit en principe, être conscient qu'il ne va pas y bénéficier de tous les avantages de la campagne. Mon domicile me permet toutefois d'être un spectateur privilégié du quotidien de la rue dont il est question dans mon intervention.

Au cours des dernières années, j'ai en effet pu y constater une constante augmentation du trafic. Rarement encombrée auparavant, la rue du Midi se trouve maintenant régulièrement saturée de telle façon que des véhicules la recouvrent sur toute sa longueur, du pont du Curtil-Maillet au Centre Funéraire. De plus, la chaussée n'y est pas de la meilleure qualité et, en plus d'un bruit supérieur à la moyenne, les différences de niveau engendrent des vibrations du sol au passage des véhicules qui inquiètent plus d'un riverain. Ces vibrations sont d'ailleurs proportionnelles à la vitesse des véhicules qui empruntent cet axe.

La vitesse excessive des véhicules, en dehors des heures de pointe, représente donc un problème de taille tant pour la survie des immeubles riverains, que pour la sécurité des très nombreux piétons qui croisent le flot des voitures. Le problème de la vitesse excessive se manifeste principalement sur le tronçon allant du cimetière au carrefour Roger-de-Guimps. Ce phénomène se justifie par le fait que les quatre cents mètres rectilignes de ce tronçon suffisent largement à accélérer, d'autant que la vision du feu piéton à la demande - qui est vert par défaut pour les voitures - incite quelque peu à appuyer sur le champignon, pour éviter de se le voir passer au rouge sous le nez.

Pour mémoire, je tiens à rappeler que sur cet axe se trouve un important croisement avec des enfants qui empruntent le chemin Hoog pour se rendre, qui à Pestalozzi, qui encore à Léon-Michaud.

D'où ma première question :

- La Municipalité envisage-t-elle d'étudier un moyen de modération de la vitesse sur la rue du Midi ?

Deuxièmement, j'aimerais revenir sur la saturation de l'ensemble de la petite ceinture, principalement aux heures de pointe. Cette situation m'inspire deux réflexions :

La première est que la petite ceinture ne mérite en tout cas plus son nom. Une ceinture se met autour et pas au milieu... Il semble en effet que la population yverdonnoise est de moins en moins entourée par cette ceinture, mais elle se trouve progressivement coupée en deux par elle. Ce constat est largement confirmé par le fait que près de trois mille enfants et adolescents doivent chaque jour traverser à quatre reprises ce flux compact de véhicules à des heures fixes. Cette scission est donc précisément la situation qu'une route qui se prétend *ceinture* devrait éviter.

Paradoxalement, et c'est là ma deuxième réflexion, la population qui se trouve isolée à l'extérieur par la petite ceinture refuse obstinément de se voir entourée par une collectrice plus éloignée du centre. Ce faisant, pour se rendre à leur domicile en venant de l'extérieur de la ville, ces habitants des quartiers périphériques contribuent dans une large mesure à surcharger un trafic urbain dont ils ne veulent pas entendre parler devant leur porte.

Ma seconde question est donc la suivante :

- La Municipalité peut-elle renseigner ce Conseil sur les perspectives d'avenir concernant le projet de la collectrice sud à Yverdon-les-Bains ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Etant donné que vous avez eu l'amabilité de nous faire parvenir votre question auparavant, j'aimerais dire que cela semble être extrêmement difficile à la Municipalité d'étudier un moyen de modération de la vitesse à la rue du Midi. D'après mes renseignements, sur les dix dernières années, il n'y a pas eu d'accident impliquant des piétons sur cet axe-là, fort heureusement d'ailleurs.

Imaginer par exemple de mettre des feux inversés qui seraient rouges et qui, lorsqu'on se rapproche, passeraient au vert, cela n'est plus possible. En effet, une décision, semble-t-il, cantonale interdit dorénavant cette pratique, étant donné que les gens réagissaient à l'inverse. Ils pensaient que les feux allaient passer au vert et faisaient mine de ne pas s'arrêter. On peut débattre du sujet, mais toujours est-il que selon décision cantonale, cela n'est plus possible.

C'est vrai que cet axe sert de petite ceinture et je crois que vous avez d'ailleurs vous-même esquissé la solution. En effet, lors de la mise en place de la collectrice sud, ceci va effectivement servir à désengorger ce secteur-là. On doit arriver à une solution qui doit tendre dans ce sens plutôt que d'essayer d'imaginer une modération

de trafic sur cet axe, qui est fort utilisé et qui risquerait encore d'accentuer cet effet de bouchon aux heures de pointe.

Je crois que je vais passer la parole à mon collègue Monsieur TREYVAUD pour ce qui est de la collectrice sud.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

C'est un vaste sujet si bien que dans les 45 minutes qui suivent !

Vous me permettez, Monsieur le Conseiller, de vous répondre par une simple information très courte, quitte à revenir ultérieurement sur le sujet, vu l'heure.

Le Tribunal administratif a rendu son arrêt, le 21 mars 2002. Il a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Celui-ci a constitué le dossier, demandé les déterminations des divers offices etc., ce qui a été fait et a nécessité du temps. Interpellée, la chancellerie du Tribunal fédéral explique que vraisemblablement, à moins que l'étude du dossier n'amène à des investigations supplémentaires (telles que des visions locales, des expertises, etc.), l'arrêt du Tribunal fédéral pourrait être rendu à fin juin de cette année.

* * * * *

Madame la Présidente :

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole dans les divers ?

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Je crois que Monsieur COUSIN avait demandé la parole avant moi.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

L'intervention que j'ai à faire passer irait bien pour clore le débat et je laisse la parole à Madame la Municipale.

Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND (Interpellation de Madame Claudine GIROUD concernant la démission des éducateurs de rue)

Je vous devais depuis quelque temps une réponse suite à une interpellation de Madame la Conseillère Claudine GIROUD, relative aux démissions des éducateurs de rue.

Voici la réponse de la Municipalité. Les deux éducateurs ont effectivement donné leur démission simultanément dans les délais légaux, à leur employeur, l'association AJYR. Ni la Municipalité, ni le Président de l'association n'ont reçu d'autres explications que celles publiées dans la Presse, à savoir que ces deux personnes souhaitaient donner une orientation différente à leur carrière.

Depuis lors, la situation a évolué et une Commission restreinte, composée de représentants du comité AJYR, de la responsable des Ressources Humaines de la ville d'Yverdon-les-Bains, ainsi que du Chef de Service SSO, ont auditionné des candidats intéressés à repourvoir ces postes. Les choix de cette Commission ont été avalisés par le comité d'AJYR et c'est ainsi que Madame Monique MAILLARD et Monsieur Vincent ARTISON ont été engagés respectivement dès le 1^{er} mars et dès le 1^{er} avril 2003.

La Municipalité souhaite que le travail de proximité se poursuive dans d'excellentes conditions et soit accessible à tous les jeunes qui sont momentanément en difficulté. Je peux vous confirmer que maintenant l'équipe est complète dans les rues d'Yverdon-les-Bains.

* * * * *

Intervention de Jean-Marc COUSIN (Une minute de silence pour les victimes de la guerre)

Je ne vais pas faire long. Ce n'est pas une question, mais une intervention de principe. Avec ce qui se passe en Orient et au Moyen Orient, loin de toute considération ethnique et économique, je sollicite ce Conseil pour faire une minute de silence pour tous les hommes et les femmes qui laissent leur vie sur le front.

Je pose la question : cette assemblée serait-elle d'accord ?

Madame la Présidente :

Je crois que cette proposition part du cœur et je vous propose de faire une minute de silence en vous levant.

(Minute de silence)

Madame la Présidente :

Y-a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite prendre la parole ? Tel n'est pas le cas et nous arrivons au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation active ce soir.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 8 mai 2003 pour notre prochaine séance et je lève celle-ci en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 23h50.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**Gloria CAPT****Claudine RIEBEN****Présidente****Secrétaire**

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 avril 2003

| | Pages |
|---|-----------|
| 1. Appel..... | 34 |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2003 | 35 |
| 3. Communications de la Présidente | 35 |
| 4. Communications de la Municipalité | 39 |
| 5. Préavis no 5/03 concernant 8 demandes de naturalisation présentées par Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs Giacomina Alfonzo, Suzana Bojovic, Valeria Indulsi, Marina Grozdanic, Tania Raquel Domingues, Gloria Airas, Pero Martinovic, et Mladen Grozdanic.(Monsieur Olivier de BLAIREVILLE, rapporteur ad hoc de la Commission des naturalisations)..... | 39 |
| 6. Préavis no 6/03 concernant 7 demandes de naturalisation présentées par Madame, Mesdemoiselles et Messieurs Cvijeta Vukosavljevic, Sabina Salkic, Leila Smajic, Mejra Smajic, Ivana Stankovic, Aleksandar Jovic et Fabian Severino. (Monsieur Olivier de BLAIREVILLE, rapporteur ad hoc de la Commission des naturalisations)..... | 43 |
| 7. Préavis no 1/03 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 551'000.- pour le remplacement de la centrifugeuse servant à déshydrater les boues de la STEP. (Monsieur Jacques FIVAZ, rapporteur) | 46 |
| 8. Préavis no 2/03 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 473'200.- pour la réalisation de divers travaux de rénovation dans des bâtiments du patrimoine administratif de la Commune, à l'église St.-Pierre, au stand de Floreyres et aux Caves du Château. (Monsieur Cédric PILLONEL, rapporteur) | 47 |
| 9. Préavis no 4/03 concernant l'octroi d'une autorisation de contracter des emprunts jusqu'à concurrence d'un montant total de 38 millions de francs. (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des finances, rapporteur)..... | 53 |
| 10. Préavis no 35/02 concernant la mise en œuvre d'un AGENDA 21 pour Yverdon-les-Bains. (Monsieur Yves VUAGNIAUX, rapporteur)..... | 56 |
| 11. Election d'un membre à la Commission des finances..... | 71 |
| 12. Divers et propositions individuelles | 71 |
| <i>Motion de Monsieur Serge LOVEY (Motion demandant l'étude des actions et des coûts à engager pour la rénovation de l'orgue du Temple)</i> | <i>71</i> |
| <i>Motion de Monsieur Cédric PILLONEL (Redonnons vie au Château)</i> | <i>72</i> |
| <i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL</i> | <i>78</i> |

| | |
|---|------------|
| <i>Interpellation de Madame Claudine GIROUD (Désagréments causés par la musique du Buffet de la Gare – cabanons montés à l’occasion de l’Expo).....</i> | <i>78</i> |
| <i>Motion de Madame Marie-Louise HEFTI (Motion concernant l’accès au Château des personnes à mobilité réduite).....</i> | <i>81</i> |
| <i>Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Barrière chemin zone des plantages).....</i> | <i>85</i> |
| <i>Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Police municipale – Police cantonale).....</i> | <i>87</i> |
| <i>Question de Madame Françoise WEISSBRODT (Nettoyage des rives).....</i> | <i>90</i> |
| <i>Question de Monsieur Thierry PIDOUX (Amarrage le long de la Thièle).....</i> | <i>92</i> |
| <i>Proposition de Monsieur Thierry PIDOUX (Propreté de long des cours d’eau – aide du TIG)</i> | <i>94</i> |
| <i>Questions de Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS (Travaux à l’avenue des Trois Lacs et à l’avenue des Sciences)</i> | <i>94</i> |
| <i>Question de Monsieur Pascal GIROD (Décorations de Noël)</i> | <i>95</i> |
| <i>Question de Madame Josette FLACTION (Expo.02, que nous reste-t-il ?).....</i> | <i>96</i> |
| <i>Question de Monsieur Daniel de RAEMY.....</i> | <i>97</i> |
| <i>Question de Monsieur Yves-Olivier JACCARD.....</i> | <i>97</i> |
| <i>Questions de Monsieur Patrik DURUZ (Trafic rue du Midi)</i> | <i>98</i> |
| <i>Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND (Interpellation de Madame Claudine GIROUD concernant la démission des éducateurs de rue)</i> | <i>101</i> |
| <i>Intervention de Jean-Marc COUSIN (Une minute de silence pour les victimes de la guerre)</i> | <i>101</i> |